



31, avenue François Mitterrand

B.P. 7378 – Lomé Togo

Tél : + 228 22 21 68 22

Fax : + 228 22 21 83 86

E-mail : excoficao@excoafrique.com



8^{ème} étage immeuble BTCL Siège

169, Bd du 13 janvier – 06 BP 6019 Lomé, Togo

Tél : +228 22 21 87 69

Fax : +228 22 21 03 55

E-mail : contact@kpmg.tg

ORAGROUP S.A.

Rapport des Commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés annuels établis selon les Normes Internationales d'Informations Financières (IFRS)

Exercice clos le 31 décembre 2021

ORAGROUP S.A.

BP 2810 Lomé - Togo

Ce rapport contient 6 pages

Les annexes comprennent 92 pages



31, avenue François Mitterrand
B.P. 7378 – Lomé Togo
Tél : + 228 22 21 68 22
Fax : + 228 22 21 83 86
E-mail : excoficoa@excoafrique.com



8^{ème} étage immeuble BTCL Siège
169, Bd du 13 janvier – 06 BP 6019 Lomé, Togo
Tél : +228 22 21 87 69
Fax : +228 22 21 03 55
E-mail : contact@kpmg.tg

ORAGROUP S.A.

Siège social : 392, rue des Plantains, B.P. 2810 Lomé - Togo
Capital social : F CFA 69 521 831 000

Rapport des Commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés annuels établis selon les normes IFRS

Exercice clos le 31 décembre 2021

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021 sur :

- l'audit des états financiers consolidés annuels d'Oragroup S.A. tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques prévues par la loi et autres informations.

1. Audit des états financiers consolidés annuels

1.1. *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés annuels ci-joints de ORAGROUP S.A., qui comprennent l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2021, l'état du résultat global consolidé, l'état de variation des capitaux propres consolidés et le tableau de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes aux états financiers.

A notre avis, les états financiers consolidés annuels ci-joints, sont réguliers, sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine d'Oragroup S.A. au 31 décembre 2021 conformément aux Normes Internationales d'Informations Financières (IFRS) telles que publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board).

1.2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers consolidés annuels » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la Société conformément au Code d'éthique et de déontologie des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

1.3. Observations

Sans remettre en cause notre opinion ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention sur :

- a) la note 6.4.14 de l'annexe des états financiers qui décrit le niveau d'endettement du Groupe ;
- b) la note 6.4.15 de l'annexe des états financiers qui évoque un litige en cours entre une des filiales du Groupe et un tiers ;
- c) la note 7 « événements postérieurs à la clôture » de l'annexe des états financiers qui expose les effets des sanctions économiques prises par la CEDEAO et les autorités monétaires de l'UMOA à l'encontre du Mali.

1.4. Point clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

❖ Identification et évaluation du risque de crédit

➤ Risques identifiés

Le Groupe Orabank est exposé au risque de crédit et de contrepartie.

Ces risques se définissent comme étant la probabilité qu'un débiteur soit dans l'incapacité de faire face au remboursement des financements octroyés. Le défaut d'une contrepartie peut avoir une incidence significative sur les résultats du Groupe.

Le Groupe Orabank constitue des dépréciations sur ses expositions pour couvrir ces risques.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations/provisions, constituent un domaine d'estimation comptable significatif, puisqu'il fait un recours important au jugement de la Direction dans les hypothèses retenues et le classement des expositions.

Au 31 décembre 2021, les créances sur la clientèle s'élèvent à un montant brut de FCFA 2 133 milliards et font l'objet de dépréciations à l'actif à hauteur de FCFA 185,979 milliards dont FCFA 55,234 milliards de dotation pour dépréciation brute constituée au cours de l'exercice tels que détaillés dans la note 6 .4.5 des notes annexes aux états financiers.

Compte tenu de l'importance significative des crédits à la clientèle ainsi que du recours important au jugement pour la détermination des provisions pour dépréciation, ce sujet a été considéré comme un point clé d'audit.

➤ **Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés**

Pour apprécier le caractère raisonnable des dépréciations/provisions constituées, nous avons :

- ✓ pris connaissance du processus d'évaluation de ces provisions et du dispositif de contrôle interne l'encadrant ;
- ✓ examiné la gouvernance des processus de provisionnement/dépréciation ;
- ✓ vérifié la cohérence des données issues des systèmes de gestion des risques avec les données comptables ;
- ✓ effectué un calcul indépendant des pertes attendues sur une sélection de portefeuille au 31 décembre 2021 ;
- ✓ apprécié la cohérence de l'évolution des provisions, des créances et de la charge du risque ;
- ✓ vérifié la cohérence des paramètres appliqués dans le moteur de calcul conformément aux principes méthodologiques validés ;
- ✓ et nous nous sommes assurés que les règles de déclassement et de dépréciation des créances en douteux n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent et sont correctement appliquées au cours de l'exercice.

1.5. Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux états financiers consolidés annuels établis selon les Normes IFRS

Les états financiers annuels consolidés ont été établis et arrêtés par le Conseil d'administration du 25 avril 2022.

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers consolidés conformément aux Normes Internationales d'Informations Financières (IFRS) telles que publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board), ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers annuels consolidés, il incombe au Conseil d'administration d'évaluer la capacité de ORAGROUP à

poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de mettre ORAGROUP en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière d'ORAGROUP.

1.6. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers consolidés annuels établis selon les Normes IFRS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers consolidés sont décrites de façon plus détaillée à l'annexe 1 du présent rapport des commissaires aux comptes.

2. Vérifications spécifiques prévues par la loi et autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion (mais ne comprennent pas les états financiers consolidés annuels et le rapport des commissaires aux comptes sur ces états financiers annuels) et du projet de résolutions.

Notre opinion sur les états financiers consolidés annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, de vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels consolidés, et de vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires.

D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés annuels ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Lomé, le 9 mai 2022

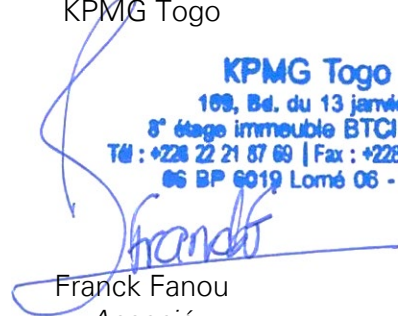
Les Commissaires aux comptes

EXCO – FICAO




Abalo Amouzou
Associé

KPMG Togo


KPMG Togo
100, Bd. du 13 janvier
8^e étage immeuble BTCI Siège
Tél : +228 22 21 87 69 | Fax : +228 22 21 03 55
06 BP 6019 Lomé 06 - Togo
Franck Fanou
Associé

Annexes :

- Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l’audit des états financiers annuels consolidés
- Etats financiers consolidés IFRS au 31 décembre 2021

ANNEXE 1 :

**Responsabilités des commissaires aux comptes
relatives à l'audit des états financiers annuels
consolidés**

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes.

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- aux exigences des normes Internationales d'Audit (ISA) et ;
- aux obligations spécifiques édictées par l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

De manière plus détaillée,

- Nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers annuels édictées par le Code d'éthique et le règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes ;
- nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et de réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les normes ISA ;
- nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers ;
- nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables ;
- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états

financiers, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit ;

- nous fournissons également à la direction générale une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes. Parmi les points communiqués à la direction générale, nous déterminons quels ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport, sauf si la loi ou la réglementation en empêchent la communication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne de la Société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au Gérant ;
- nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous identifions les relations et les transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établisse ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs. En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci ;

- nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport ;
- nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale et, le cas échéant, du Gérant, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;
- nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits ;
- nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée Générale, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au Ministère public les faits délictueux dont nous avons eu connaissance au cours de l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation ;
- nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.

ANNEXE 2 :

**Etats financiers consolidés IFRS
Au 31 décembre 2021**

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES SELON LES NORMES COMPTABLES IFRS

1 Compte de résultat consolidé

En millions de FCFA	Note	31.12.2021	31.12.2020
Intérêts et produits assimilés	6.3.1	198 661	162 621
Intérêts et charges assimilées	6.3.1	-95 865	-81 107
Commissions (produits)	6.3.2	91 874	84 752
Commissions (charges)	6.3.2	-11 419	-13 503
Revenus des titres à revenu variable	6.3.3	138	128
Gains ou pertes nets sur cession d'actifs financiers évalués au coût amorti	6.3.4	-86	33
Produits des autres activités	6.3.5	4 285	3 083
Charges des autres activités	6.3.5	-274	-613
Produit net Bancaire		187 315	155 395
Frais de personnel	6.3.6	-52 394	-46 341
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	6.3.7	-13 321	-9 115
Autres charges générales d'exploitation	6.3.8	-51 910	-45 108
Résultat Brut d'Exploitation		69 691	54 831
Coût du risque	6.3.9	-42 560	-39 555
Résultat d'exploitation		27 131	15 276
Gains ou pertes nets sur autres actifs	6.3.10	7	424
Résultat avant impôt		27 138	15 700
Impôts sur les bénéfices	6.3.11	-7 340	-6 260
Résultat net		19 798	9 440
Participations ne donnant pas le contrôle		9 034	9 122
Résultat Net, Part du Groupe		10 764	318

2 Etat du résultat net et des autres éléments du résultat global

En millions de FCFA	31.12.2021	31.12.2020
Résultat net	19 798	9 440
Éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net	2 450	-2 156
Variations de valeur des éléments relatifs aux parités monétaires	2 450	-2 156
Éléments ne pouvant être rapportés au résultat	-745	207
Pertes et gains nets sur les titres de participations classés à la JVAERG	-1 038	281
Impôts différés relatifs aux éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net	293	-74
Résultat global net d'impôt	21 503	7 491
Part du Groupe	11 868	-1 077
Participations ne donnant pas le contrôle	9 634	8 568

3 Situation financière

En millions de FCFA	Note	31.12.2021	31.12.2020
Actif			
Caisse et banques centrales	6.4.1	253 385	224 906
Autres actifs financiers aux coûts amortis	6.4.2	1 253 847	973 875
Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	6.4.3	5 437	6 248
Prêts et créances sur les établissements de crédit	6.4.4	280 753	223 041
Prêts et créances sur la clientèle comptabilisé au coût amorti	6.4.5	1 946 894	1 584 872
Actifs d'impôts courants	6.4.6	1 346	401
Actifs d'impôts différés	6.4.6	24 155	22 592
Actifs divers	6.4.7	148 558	100 354
Immeubles de placement	6.4.8	53 656	46 360
Immobilisations corporelles	6.4.9	65 163	61 770
Immobilisations incorporelles	6.4.9	9 227	8 112
Goodwill	6.4.10	15 713	15 713
TOTAL DE ACTIF		4 058 135	3 268 244

En millions de FCFA	Note	31.12.2021	31.12.2020
Dettes			
Banques centrales	6.4.11	0	26
Dettes envers les établissements de crédit	6.4.12	1 012 067	784 013
Dettes envers la clientèle	6.4.13	2 583 896	2 124 048
Emprunts à terme	6.4.14	174 538	133 049
Passifs d'impôts courants	6.4.6	9 642	3 949
Passifs d'impôts différés	6.4.6	15 435	13 906
Passifs divers	6.4.6	78 576	54 186
Provisions	6.4.15	19 229	13 072
Total des passifs		3 893 383	3 126 248
CAPITAUX PROPRES			
Capital	6.4.16	86 726	86 531
Réserves consolidées et report à nouveau	6.4.16	32 169	18 874
Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du Groupe		118 895	105 405
Total Capitaux propres part du groupe		118 895	105 405
Participations ne donnant pas le contrôle		45 858	36 591
Total des capitaux propres		164 752	141 996
TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		4 058 135	3 268 244

4 Tableau des flux de trésorerie

En millions de FCFA	31.12.2021	31.12.2020
Résultat avant impôts	27 138	15 700
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	13 321	9 115
Dotations nettes aux provisions	45 357	39 554
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net et autres ajustements	58 678	48 669
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	182 503	213 100
Flux liés aux opérations prêts avec la clientèle	-383 167	-234 750
Flux liés aux dépôts de la clientèle	459 848	301 516
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs non financiers	-48 094	9 557
Flux liés aux autres opérations affectant des passifs non financiers	16 566	-9 915
Impôts payés	-2 334	-3 864
Dividendes payés	0	-5 496
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	225 322	270 147
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	311 139	334 516
Acquisitions liées aux autres actifs évalués au coût amorti	-417 058	-299 164
Remboursements liés aux autres actifs évalués au coût amorti	137 091	2 307
Acquisitions liées aux autres actifs évalués à la JVAERG	-260	-293
Flux liés aux immeubles de placement	-8 507	-8 250
Acquisitions liées aux immobilisations corporelles	-23 393	-28 581
Cessions liées aux immobilisations corporelles et financières	1 034	3 565
Acquisitions liées aux immobilisations incorporelles	-2 241	-1 197
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-313 335	-331 612
Souscription de nouveaux emprunts	148 470	7 245
Remboursements liés aux emprunts	-106 944	-21 055
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	41 733	-13 810
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	1 014	-8 048
Flux net de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	40 551	-18 954
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	219 451	238 405
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	224 881	205 163
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-5 430	33 243
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	260 002	219 451
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	253 385	224 881
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	6 617	-5 430
Variation de la trésorerie nette	40 551	-18 954

5 Etat de variation des capitaux propres

<i>En millions de FCFA</i>	Capital social et primes	Réserves consolidées	Variation de juste valeur des actifs financiers évalués à la JVAERG	Réserves de réévaluation	Ecart de conversion	Capitaux propres part du groupe	Participation ne donnant pas de contrôle	TOTAL
Capitaux propres au 1er Janvier 2020	86 830	12 268	1 042	8 548	2 883	111 571	29 077	140 647
Résultat net de la période		318				318	9 122	9 440
Autres éléments du résultat global			168		-1 563	-1 395	-555	-1 950
Résultat Global	0	318	168	0	-1 563	-1 077	8 568	7 491
Elimination des titres auto-détenus	-299					-299		-299
Distribution de dividendes		-4 791				-4 791	-1 054	-5 844
Capitaux propres au 31 décembre 2020	86 531	7 796	1 209	8 548	1 320	105 405	36 591	141 995
Capitaux propres au 1er Janvier 2021	86 531	7 796	1 209	8 548	1 320	105 405	36 591	141 995
Résultat net de la période		10 764				10 764	9 034	19 798
Autres éléments du résultat global			-628		1 732	1 104	601	1 705
Résultat Global	0	10 764	-628	0	1 732	11 868	9 634	21 503
Augmentation de capital par exercice de BSA	107	100				207	0	207
Elimination des titres autodétenus	-12					-12		-12
Effet des variations de périmètre		1 426				1 426	-367	1 059
Capitaux propres au 31 décembre 2021	86 626	20 086	581	8 548	3 052	118 894	45 858	164 752

6 Notes annexes aux états financiers consolidés établis selon les normes comptables IFRS

La société ORAGROUP S.A. («la Société »), est une société anonyme à conseil d'administration de droit togolais ayant son siège au 392 rue des Plantains - BP 2810 Lomé, Togo. Les états financiers consolidés de la Société comprennent la Société et ses filiales (l'ensemble étant désigné comme « le Groupe »).

Le Groupe est un groupe bancaire privé présent dans 12 pays et 4 zones monétaires en Afrique de l'Ouest et du Centre et fortement impliqué dans l'économie locale des pays dans lesquels il est implanté via son métier de banque commerciale. Les principaux domaines d'activité du Groupe sont :

- Institutions financières ;
- Commerce de gros et de détail ;
- Industrie et Construction ;
- Secteur publique ;
- Services et autres.

6.1 Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés.

6.1.1 Base de préparation

Les états financiers consolidés du Groupe Orabank pour la clôture au 31 décembre 2021 sont établis conformément la norme comptable IAS 1 « Présentation des états financiers », telle que publiée par l'IASB (International Accounting Standard Board) qui permet de présenter une sélection de notes explicatives.

Les notes annexes comportent l'intégralité des informations requises pour les états financiers annuels complets.

6.1.2 Date d'arrêté des comptes

Les états financiers consolidés du groupe Orabank établis selon les normes IFRS au 31 décembre 2021 seront arrêtés par le Conseil d'administration au cours de sa réunion du 25 Avril 2022.

6.1.3 Base d'évaluation

Les états financiers consolidés sont présentés sur la base du coût historique à l'exception de certains actifs financiers qui ont été évalués selon leur montant réévalué ou leur juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, comme l'expliquent les méthodes comptables ci-dessous. Le coût historique est généralement fondé sur la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des biens et services.

La juste valeur est définie comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, que ce prix soit directement observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation. Lorsqu'il estime la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le Groupe

prend en compte les caractéristiques de l'actif ou du passif si c'est ce que feraient les intervenants du marché pour fixer le prix de l'actif ou du passif à la date d'évaluation. La juste valeur aux fins de l'évaluation ou des informations à fournir dans les présents états financiers consolidés est déterminée sur cette base, sauf ce qui a trait aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions qui entrent dans le champ d'application d'IFRS 2, aux opérations de location qui entrent dans le champ d'application d'IFRS 16, Contrats de location, et aux mesures présentant certaines similitudes avec la juste valeur, mais qui ne correspondent pas à la juste valeur, par exemple la valeur nette de réalisation dans IAS 2, Stocks, ou la valeur d'utilité dans IAS 36, *Dépréciation d'actifs*.

6.1.4 Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en FCFA qui est la monnaie fonctionnelle de la Société. Les montants sont arrondis en millions de francs le plus proche, sauf indication contraire. Les effets d'arrondis peuvent générer, le cas échéant, des écarts entre les montants présentés dans les états financiers et ceux présentés dans les notes annexes.

6.1.5 Normes comptables

6.1.5.1 Adoption des normes révisées au 01 janvier 2020

6.1.5.1.1 Amendements à IAS 39, IFRS 7 et IFRS 9 dans le cadre de la réforme des taux d'intérêt de référence

Le Conseil étudie les effets de la réforme de l'indice de référence des taux d'intérêt sur les rapports financiers depuis 2018, divisant ses travaux en deux phases.

Pour la première phase, l'IASB a publié en septembre 2019 des amendements aux normes IAS 39, IFRS 9 et IFRS 7 prévoyant des exceptions temporaires à des exigences spécifiques de comptabilité de couverture et exigeant des informations connexes au cours de la période durant laquelle il existe une incertitude sur les flux de trésorerie contractuels résultant de la réforme de l'indice de référence des taux d'intérêt.

Pour la deuxième phase, l'IASB a publié d'autres modifications visant à résoudre les problèmes affectant les états financiers lorsque des modifications sont apportées aux flux de trésorerie contractuels et aux relations de couverture à la suite de la réforme.

Les principales modifications proposées concernent :

- modifications - une société ne décomptabiliserait pas ou n'ajusterait pas la valeur comptable des instruments financiers pour les modifications requises par la réforme de l'indice de référence des taux d'intérêt, mais mettrait à jour le taux d'intérêt effectif pour refléter la variation de l'indice de référence des taux d'intérêt;
- comptabilité de couverture - une entreprise n'interromprait pas sa comptabilité de couverture uniquement en raison du remplacement de l'indice de référence des taux d'intérêt, si la couverture répond à d'autres critères de comptabilité de couverture; et
- informations à fournir - une entreprise divulguerait des informations sur les nouveaux risques découlant de la réforme de l'indice de référence des taux d'intérêt et sur la manière dont elle gère la transition vers d'autres taux de référence.

L'application des amendements présentés ci-dessous n'a eu aucun effet sur les états financiers consolidés du Groupe.

6.1.5.1.2 Amendements à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises »

Ces amendements viennent clarifier le guide d'application de la norme IFRS 3 afin de faciliter la distinction entre une acquisition d'entreprise et l'acquisition d'un groupe d'actifs dont le traitement comptable est différent.

Ces amendements n'ont eu aucun effet sur les comptes consolidés du Groupe

6.1.5.1.3 Amendements à IAS 1 et IAS 8 « Définition de la matérialité »

Ces amendements viennent clarifier la définition de la matérialité afin de faciliter l'exercice du jugement lors de la préparation des états financiers, en particulier pour la sélection des informations présentées dans les notes annexes.

Ces amendements n'ont eu aucun effet sur les comptes consolidés du Groupe

6.1.5.1.4 La réforme du LIBOR

À la suite de l'initiation de la réforme du LIBOR, le remplacement des taux de référence LIBOR par des taux alternatifs, le board IFRS a travaillé sur des réformes pour limiter les incidences de cette réforme sur les états financiers des entités qui utilisent les taux LIBOR. Le Groupe ne s'attend pas à ce que l'application de cette réforme ait une incidence sur les états financiers consolidés.

6.1.5.1.5 Amendements à IFRS 16 « CONTRATS DE LOCATION » liés à la crise Covid-19

Publiés par l'IASB le 28 mai 2020, ces amendements visent à permettre, sur option, aux locataires bénéficiant d'allègements de loyers dans le contexte de la pandémie de Covid-19, de ne pas analyser si les concessions qui leur sont accordées doivent être comptabilisées comme des modifications de contrats de location (ce qui impliquerait un étalement en résultat des effets de l'avantage octroyé sur la durée du contrat) mais de comptabiliser ces allègements comme des loyers variables négatifs (générant un gain immédiat en résultat).

Au 31 décembre 2020, Oragroup n'a bénéficié d'aucun allègement de loyer consécutif à la crise Covid-19.

6.1.5.2 Principales nouvelles normes publiées et non encore applicables

Au 31 décembre 2020, le groupe n'avait pas appliqué les normes nouvelles et révisées ci-dessous, qui avaient été publiées mais n'étaient pas encore entrées en vigueur.

6.1.5.2.1 IFRS 17 « contrats d'assurance »

La nouvelle norme établit les principes pour la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des contrats d'assurance ainsi que les dispositions relatives aux informations à fournir à leur sujet ; elle remplace IFRS 4, *Contrats d'assurance*.

La norme IFRS 17 définit les nouvelles règles de reconnaissance, d'évaluation et de présentation des contrats d'assurance qui entrent dans son champ d'application (contrats d'assurance, contrats de réassurance et contrats financiers avec un élément de participation discrétionnaire). Les provisions techniques actuellement comptabilisées au passif du bilan seront remplacées par une évaluation des contrats d'assurance en valeur courante.

L'IASB a publié le 25 juin 2020 des amendements à la norme IFRS 17 qui ont pour objectif d'en faciliter la mise en œuvre.

Ces amendements à la norme IFRS 17 incluent le report au 1er janvier 2023 de sa date de première application initialement fixée au 1er janvier 2021. Parallèlement, un amendement à la norme IFRS 4 a également été publié pour proroger jusqu'au 1er janvier 2023 la faculté offerte aux entités dont l'assurance est l'activité prédominante de reporter l'application de la norme IFRS 9.

La société ne s'attend pas à ce que l'application de cette norme ait une incidence sur les états financiers consolidés.

6.1.5.2.2 Amendements à IFRS 16 « CONTRATS DE LOCATION » liés à la crise Covid-19

Publiés par l'IASB le 28 mai 2020, ces amendements visent à permettre, sur option, aux locataires bénéficiant d'allègements de loyers dans le contexte de la pandémie de Covid-19, de ne pas analyser si les concessions qui leur sont accordées doivent être comptabilisées comme des modifications de contrats de location (ce qui impliquerait un étalement en résultat des effets de l'avantage octroyé sur la durée du contrat) mais de comptabiliser ces allègements comme des loyers variables négatifs (générant un gain immédiat en résultat).

Au 31 décembre 2021, Oragroup n'a bénéficié d'aucun allègement de loyer consécutif à la crise Covid-19.

6.1.5.2.3 Amendements à IAS 37 « PROVISIONS, PASSIFS EVENTUELS ET ACTIFS EVENTUELS » - CONTRATS ONEREUX - COUTS D'EXECUTION D'UN CONTRAT

Publiés par l'IASB le 14 mai 2020, ces amendements précisent les coûts à retenir pour déterminer les coûts d'exécution d'un contrat lors de l'analyse des contrats déficitaires.

6.1.5.2.4 Améliorations annuelles des normes IFRS – Cycle 2018–2020

Dans le cadre de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS, l'IASB a publié des modifications mineures aux normes comme suit :

- IAS 8, Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs

La norme exige la conformité à toute IFRS s'appliquant spécifiquement à une transaction, un autre événement ou une condition et fournit des indications pour l'élaboration de méthodes comptables pour d'autres éléments qui donnent lieu à des informations pertinentes et fiables. Les changements de méthodes comptables et les corrections d'erreurs sont généralement comptabilisés de façon rétrospective tandis que les changements d'estimations comptables sont généralement comptabilisés de façon prospective. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020 ; leur application anticipée est permise.

- IAS 16, Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles doivent être initialement évaluées au coût, puis réévaluées soit au moyen du modèle du coût ou de celui de la réévaluation, et amorties de sorte que le montant amortissable est réparti systématiquement sur sa durée d'utilité.

Les modifications sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2022. L'application anticipée est permise.

- **Amendements aux normes IAS 39, IFRS 7 et IFRS 9 dans le cadre de la réforme des taux d'intérêt de référence**

Ces amendements visent à permettre aux entités de fournir des informations financières utiles pendant la période d'incertitude liée à la réforme de LIBOR, modifient certaines dispositions en matière de comptabilité de couverture. De plus, ces amendements obligent les entités à fournir aux investisseurs des informations supplémentaires sur leurs relations de couverture qui sont directement affectées par ces incertitudes

- **Amendements à la norme IAS 28 intitulés « Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises »**

Ces amendements précisent que la norme IFRS 9 s'applique à tous les autres instruments financiers auxquels la méthode de la mise en équivalence n'est pas appliquée, y compris les actifs financiers à long terme faisant partie de l'investissement net dans une entreprise associée ou une coentreprise.

6.1.5.2.5 Autres améliorations et chantiers sur les IFRS-2021

Le conseil s'est réuni le 26 octobre 2021 pour évaluer si les normes IFRS 10, 11 et 12 fonctionnent comme prévu et identifié des éventuelles mesures de correction. Le conseil a conclu que ces normes fonctionnent comme prévu, il a tout de même prévu que lors de l'élaboration du plan de travail 2022-2026 des sujets suivants seront examinés en rapports avec ces normes :

- entités d'investissement – filiales qui sont des entités d'investissement – Définition des entités d'investissement- transactions qui modifient la relation entre un investisseur et une entité émettrice et accords de collaboration hors du champ d'application d'IFRS 11 ;
- Instruments financiers avec clauses de règlement conditionnel (Documents Agenda 5A–5B) -L'IASB a décidé de proposer des amendements à IAS 32 :

Présentation : préciser que les instruments financiers assortis de clauses de règlement conditionnel peuvent être des instruments composés ; préciser que la composante passif d'un instrument financier composé comportant des dispositions de règlement conditionnel, qui pourrait nécessiter un règlement immédiat en cas d'événement éventuel, est évaluée au montant total de l'obligation conditionnelle ; de préciser que les paiements au gré de l'émetteur sont comptabilisés en capitaux propres, même si l'intégralité du produit est initialement affectée à la composante passif d'un instrument financier composé ; préciser que le terme « liquidation » au paragraphe 25(b) d'IAS 32 fait référence au moment où une entité est en train de cesser définitivement ses activités; et de préciser qu'une évaluation de la question de savoir si une clause contractuelle n'est « pas authentique » en vertu du paragraphe 25, point a), d'IAS 32 n'est pas effectuée en considérant uniquement la probabilité que l'événement éventuel se produise.

Le Groupe ne s'attend pas à ce que l'application de ces modifications ait une incidence sur les états financiers consolidés.

6.2 Consolidation

6.2.1 Principes comptables

6.2.1.1 Principes de consolidation

6.2.1.1.1 Périmètre de consolidation

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession.

L'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation du groupe Orabank sont des entreprises contrôlées au sens de la norme IFRS 10 (Note 8.1).

Il n'y a pas eu de variation du périmètre de consolidation au 31 décembre 2021 par rapport au périmètre du 31 décembre 2020.

6.2.1.2 Méthodes de consolidation

Les entreprises contrôlées par le Groupe sont consolidées par intégration globale. Le Groupe exerce le contrôle sur une filiale lorsque ses relations avec l'entité l'exposent ou lui donnent droit à des rendements variables et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'exerce sur cette dernière.

Pour les entités régies par des droits de vote, le Groupe contrôle généralement l'entité s'il détient, directement ou indirectement, la majorité des droits de vote et s'il n'existe pas d'autres accords venant altérer le pouvoir de ces droits de vote.

Le résultat net et chaque composante des autres éléments du résultat global sont attribués aux propriétaires de la société et aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle. Le résultat global total des filiales est attribué aux propriétaires de la Société et aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle, même si cela se traduit par un solde déficitaire pour les participations ne donnant pas le contrôle.

Au besoin, des ajustements sont apportés aux états financiers des filiales afin que les méthodes comptables qu'elles utilisent concordent avec celles du Groupe.

6.2.1.3 Règles de consolidation

Les Etats financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

Élimination des opérations réciproques

Tous les actifs et les passifs, les capitaux propres, les produits, les charges et les flux de trésorerie intragroupe qui ont trait à des transactions entre entités du groupe sont éliminés complètement lors de la consolidation.

Conversion des comptes en devises étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en franc CFA qui est la monnaie fonctionnelle de la Société. Les montants sont arrondis au million de franc CFA le plus proche, sauf indication contraire. La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente du franc CFA est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis en franc CFA au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis en franc CFA au cours moyen de la période.

6.2.1.4 Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, les actifs identifiables acquis et les passifs repris de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur (sauf exceptions), déterminée à la date d'acquisition.

La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises doit être évaluée à la juste valeur, qui doit être calculée comme étant la somme des justes valeurs transférées par l'acquéreur, des passifs repris par l'acquéreur à l'égard des détenteurs antérieurs de l'entreprise acquise et des parts de capitaux propres émises par l'acquéreur.

La contrepartie transférée comprend les compléments de prix éventuels évalués et comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Si l'obligation de payer une contrepartie éventuelle répondant à la définition d'un instrument financier a été classée en capitaux propres, elle n'est pas réévaluée et son règlement est comptabilisé en capitaux propres. Sinon, les autres contreparties éventuelles sont réévaluées à la juste valeur à chaque date de clôture et les variations de juste valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisées en résultat.

Le goodwill correspond à la somme de la contrepartie transférée et des participations ne donnant pas le contrôle minoré du montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et passifs repris. A cette date, cet écart est inscrit à l'actif de l'acquéreur s'il est positif, et est comptabilisée immédiatement en résultat s'il est négatif.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées soit à hauteur de leur quote-part dans l'actif net identifiable évalué à la juste valeur de l'entité acquise (goodwill partiel) soit à leur juste valeur (goodwill total). Le Groupe n'a, à ce jour, jamais retenu cette dernière option.

Les modifications du pourcentage de détention du Groupe dans une filiale n'entraînant pas de perte du contrôle sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres.

Les goodwill sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la société acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

A la date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part antérieurement détenue dans cette dernière est réévaluée à sa juste valeur en contrepartie du compte de résultat.

6.2.2 Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés dans l'état de la situation financière du Groupe lorsque celui-ci devient partie aux dispositions contractuelles des instruments.

Les actifs et les passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur. Les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'actifs et de passifs financiers (autres que des actifs et des passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net) sont ajoutés à la juste valeur des actifs ou des passifs financiers ou en sont déduits, selon le cas, au moment de la comptabilisation initiale. Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition d'actifs ou de passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont immédiatement comptabilisés en résultat net.

6.2.2.1 Actifs financiers

Les achats ou les ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés ou décomptabilisés à la date de transaction. Les achats ou les ventes normalisés sont des achats ou des ventes d'actifs financiers qui exigent la livraison d'actifs dans le délai défini par la réglementation ou par une convention sur le marché. Tous les actifs financiers comptabilisés sont évalués ultérieurement dans leur totalité au coût amorti ou à la juste valeur, selon la catégorie dans laquelle ils sont classés.

Les actifs financiers du Groupe sont composés :

- Des prêts et créances sur les établissements de crédits ;
- Des bons de trésors ;
- Des obligations ;
- Des titres de participation en action ;
- Des prêts et créances sur la clientèle ;
- Des débiteurs divers.

6.2.2.1.1 Classement des actifs financiers

Les instruments d'emprunt qui remplissent les conditions ci-dessous sont évalués ultérieurement au coût amorti :

- la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels ;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Les instruments d'emprunts qui remplissent les conditions ci-dessous sont évalués ultérieurement à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :

- La détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers ;

- Les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Par défaut, tous les autres actifs financiers sont évalués ultérieurement à la juste valeur par le biais du résultat net.

Malgré ce qui précède, le Groupe peut ci-dessous au moment de la comptabilisation initiale d'un actif financier :

- choisir de manière irrévocable de présenter les variations futures de la juste valeur d'un placement en titres de capitaux propres dans les autres éléments du résultat global si certaines conditions sont remplies (voir (iii) ci-dessous) ;
- désigner de manière irrévocable un placement en titres d'emprunt qui remplit les critères du coût amorti ou de la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global comme étant évalué à la juste valeur par le résultat net si cette désignation élimine ou réduit considérablement une non-concordance comptable (voir (iv) ci-dessous).

(i) Coût amorti et méthode du taux d'intérêt effectif

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un instrument d'emprunt et d'affectation des produits d'intérêts au cours de la période concernée. Pour les actifs financiers autres que des actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création (actifs dépréciés au moment de la comptabilisation initiale), le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les encaissements de trésorerie futurs estimés (y compris l'intégralité des commissions et des points payés ou reçus qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et des autres surcotes ou décotes) à l'exclusion des pertes de crédit attendues, sur la durée de vie prévue de l'instrument d'emprunt ou, si cela est approprié, sur une période plus courte, à la valeur comptable brute au moment de la comptabilisation initiale de l'instrument d'emprunt. Pour les actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création, un taux d'intérêt effectif ajusté en fonction de la qualité de crédit est calculé en actualisant les flux de trésorerie futurs estimés, y compris les pertes de crédit attendues, au coût amorti de l'instrument d'emprunt au moment de la comptabilisation initiale.

Le coût amorti d'un actif financier est la valeur qui lui est attribuée lors de sa comptabilisation initiale, diminuée des remboursements en principal, majorée du cumul de l'amortissement, calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre cette valeur initiale et la valeur à l'échéance et ajustée au titre de la correction de valeur pour pertes, le cas échéant. La valeur comptable brute d'un actif financier est son coût amorti, compte non tenu de toute correction de valeur pour pertes.

Les produits d'intérêt sont comptabilisés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif pour les instruments d'emprunt évalués ultérieurement au coût amorti et à la juste valeur par les autres éléments du résultat global. Pour les actifs financiers autres que des actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création, les produits d'intérêt sont calculés en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable brute de l'actif financier, sauf les actifs financiers qui sont devenus des actifs financiers dépréciés par la suite (voir ci-après).

Pour les actifs financiers qui sont devenus des actifs financiers dépréciés par la suite, les produits d'intérêts sont comptabilisés en appliquant le taux d'intérêt effectif au coût amorti de l'actif financier. Si, au cours des périodes de présentation de l'information financière ultérieures, le risque de crédit que comporte l'instrument financier déprécié diminue de sorte que l'actif financier n'est plus déprécié, les produits d'intérêts sont comptabilisés en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable brute de l'actif financier.

Pour les actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création, le Groupe comptabilise les produits d'intérêts en appliquant le taux d'intérêt effectif ajusté en fonction de la qualité de crédit au coût amorti de l'actif financier depuis sa comptabilisation initiale. On ne peut revenir à un calcul au moyen de la valeur comptable brute même si par la suite le risque de crédit que comporte l'actif financier diminue de sorte que l'actif financier n'est plus déprécié.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés en résultat net et sont inclus dans le poste Marge nette d'intérêts – produits d'intérêts (Note 6.3.1).

(ii) Instruments de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par les autres éléments du résultat global

Au moment de la comptabilisation initiale, le Groupe peut faire le choix irrévocable (instrument par instrument) de désigner les placements en instruments de capitaux propres à la juste valeur par les autres éléments du résultat global. La désignation à la juste valeur par les autres éléments du résultat global d'un instrument de capitaux propres n'est pas permise s'il est détenu à des fins de transaction ou s'il s'agit d'une contrepartie éventuelle comptabilisée par un acquéreur dans un regroupement d'entreprises.

Un actif financier est détenu à des fins de transaction si :

- il est acquis principalement en vue d'être vendu à court terme ;
- au moment de la comptabilisation initiale, il fait partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble par le Groupe et qui présentent un profil récent de prise de bénéfices à court terme ;
- il s'agit d'un dérivé (à l'exception d'un dérivé qui est un contrat de garantie financière ou un instrument de couverture désigné et efficace).

Les placements en instruments de capitaux propres à la juste valeur par les autres éléments du résultat global sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts de transaction. Ils sont par la suite évalués à la juste valeur, les profits et les pertes résultant des variations de la juste valeur étant comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et cumulés dans la réserve au titre de la réévaluation des placements. Le profit ou la perte cumulé n'est pas reclassé en résultat net à la sortie des placements en instruments de capitaux propres.

Les dividendes provenant d'instruments de capitaux propres sont comptabilisés en résultat net conformément à IFRS 9, à moins qu'il ne soit clair que les dividendes représentent la récupération d'une partie du coût du placement.

Les dividendes sont inclus dans le poste « *Revenus des titres à revenue variable* » (Note 6.3.2) en résultat net. Le Groupe a désigné tous les placements en instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction à la juste valeur par les autres éléments du résultat global au moment de la première application d'IFRS 9.

(iii) Actifs financiers à la juste valeur par le résultat net

Les actifs financiers qui ne répondent pas aux conditions de l'évaluation au coût amorti ou à la juste valeur par les autres éléments du résultat global (voir les paragraphes (i) à (ii) ci-dessus) sont évalués à la juste valeur par le résultat net. Plus précisément :

- Les placements en instruments de capitaux propres sont classés à la juste valeur par le résultat net, sauf si le Groupe désigne comme étant à la juste valeur par les autres éléments du résultat global un placement en instruments de capitaux propres qui n'est ni détenu à des fins de transaction ni une contrepartie éventuelle découlant d'un regroupement d'entreprises lors de la comptabilisation initiale (voir (ii) ci-dessus) ;

- Les instruments d'emprunt qui ne répondent pas aux critères du coût amorti ou de la juste valeur par les autres éléments du résultat global (voir (i) et (ii) ci-dessus) sont classés à la juste valeur par le résultat net. De plus, un instrument d'emprunt qui remplit les critères d'évaluation au coût amorti ou d'évaluation à la juste valeur par les autres éléments du résultat global peut être désigné comme étant à la juste valeur par le résultat net lors de la comptabilisation initiale si cette désignation élimine ou réduit sensiblement une incohérence d'évaluation ou de comptabilisation d'actifs ou de passifs (« non-concordance comptable ») qui découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci sur des bases différentes. Le Groupe n'a désigné aucun instrument d'emprunt comme étant à la juste valeur par le résultat net.

(IV) Engagements de financement et de garantie

Les engagements de financement et de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés en tant qu'instruments dérivés en valeur de marché par résultat sont présentés dans la note relative aux engagements donnés et reçus. Ils font l'objet d'une dépréciation pour pertes attendues au titre du risque de crédit. Ces dépréciations sont présentées sous la rubrique « Provisions pour risques et charges ».

6.2.2.1.2 Dépréciation des actifs financiers

Le Groupe comptabilise une correction de valeur pour pertes de crédit attendues sur les placements en instruments d'emprunt évalués au coût amorti ou à la juste valeur par les autres éléments du résultat global, les créances clients et les actifs sur contrats ainsi que les contrats de garantie financière. Le montant des pertes de crédit attendues est mis à jour à chaque date de présentation de l'information financière afin de rendre compte des variations du risque de crédit qui ont eu lieu depuis la comptabilisation initiale de l'instrument financier correspondant.

Le Groupe comptabilise toujours des pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les créances clients, les actifs sur contrat et les créances locatives. Les pertes de crédit attendues sur ces actifs financiers sont estimées au moyen d'une matrice de provisions fondée sur l'historique des pertes de crédit du Groupe, après ajustement pour tenir compte des facteurs propres aux débiteurs, de l'état général de l'économie et d'une appréciation de l'orientation aussi bien actuelle que prévue des conditions ayant cours à la date de clôture, y compris la valeur temps de l'argent, s'il y a lieu.

Pour tous les autres instruments financiers, le Groupe comptabilise des pertes de crédit attendues pour la durée de vie lorsqu'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale.

Toutefois, si le risque de crédit que comporte l'instrument financier n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, le Groupe doit évaluer la correction de valeur pour pertes de cet instrument financier à un montant correspondant au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir.

Les pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont les pertes de crédit attendues découlant de la totalité des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet au cours de sa durée de vie attendue. Par comparaison, les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir s'entendent de la portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie qui représente les pertes de crédit attendues des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet dans les 12 mois suivant la date de clôture.

(i) Augmentation significative du risque de crédit

Pour évaluer si le risque de crédit que comporte un instrument financier a augmenté d'une façon significative depuis la comptabilisation initiale, le Groupe compare le risque de défaillance à la date de clôture au risque de défaillance à la date de comptabilisation initiale de l'instrument financier.

Pour faire cette évaluation, le Groupe tient compte des informations quantitatives et qualitatives qui sont raisonnables et justifiables, y compris l'expérience passée et les informations prospectives qu'il est possible d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts déraisonnables.

Les informations ci-dessous sont plus particulièrement prises en considération pour évaluer si le risque de crédit a augmenté sensiblement depuis le moment de la comptabilisation initiale :

- une détérioration importante, avérée ou attendue, dans la notation de crédit externe de l'instrument financier (si elle est disponible) ou dans sa notation de crédit interne ;
- une détérioration importante des indicateurs externes de marché du risque de crédit pour le même instrument financier ;
- des changements défavorables avérés ou prévus touchant la conjoncture commerciale, financière ou économique et susceptibles d'entraîner une diminution importante de la capacité du débiteur d'honorer ses dettes ;
- une détérioration importante, avérée ou attendue, des résultats d'exploitation du débiteur ;
- des augmentations importantes du risque de crédit d'autres instruments financiers du même débiteur ;
- un important changement défavorable, avéré ou attendu, touchant l'environnement réglementaire économique ou technologique du débiteur, qui entraîne une diminution importante dans la capacité du débiteur d'honorer ses dettes.

Peu importe le résultat de l'évaluation ci-dessus, le Groupe suppose que le risque de crédit que comporte un actif financier a augmenté de façon significative depuis la comptabilisation initiale lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours ou le contrat a subi une restructuration (stage 1 à stage 2), à moins que le Groupe dispose d'informations raisonnables et justifiables qui démontrent que le risque de crédit n'a pas augmenté et lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 90 jours pour le passage du stage 2 au stage 3.

Malgré ce qui précède, le Groupe suppose que le risque de crédit que comporte l'instrument financier n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale s'il détermine que ce risque est faible à la date de clôture. Le risque que comporte un instrument financier est faible si :

- l'instrument financier comporte un risque de défaillance faible ;
- le débiteur a une solide capacité à remplir ses obligations au titre des flux de trésorerie contractuels à court terme ;
- cette capacité ne sera pas nécessairement diminuée par des changements défavorables dans les conditions économiques et commerciales à plus long terme, même si elle peut l'être.

Le Groupe considère que le risque de crédit que comporte un actif financier est faible lorsque l'actif est noté « catégorie investissement » par une agence de notation externe qui cadre avec une définition universellement reconnue de « risque de crédit faible » ou s'il n'y a pas de notation externe, lorsque la notation interne « productif » est attribuée à l'actif. « Productif » veut dire que la contrepartie a une situation financière solide et qu'il n'y a aucun montant en souffrance.

Dans le cas des contrats de garantie financière, la date à laquelle le Groupe devient partie à l'engagement irrévocable est considérée comme la date de la comptabilisation initiale aux fins de l'application des dispositions en matière de dépréciation. Pour déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale de contrats de garantie financière, le Groupe tient compte des variations du risque que le débiteur spécifié manque à ses engagements aux termes du contrat.

Le Groupe fait régulièrement le suivi de l'efficacité des critères utilisés pour déterminer s'il y a eu une augmentation significative du risque de crédit et les revoit s'il y a lieu pour s'assurer que les critères permettent d'identifier les augmentations importantes du risque de crédit avant que le montant ne devienne en souffrance.

(ii) Définition de défaillance

Le Groupe considère les éléments suivants comme une défaillance aux fins de la gestion interne du risque de crédit puisque l'expérience passée indique que les actifs financiers qui remplissent l'une ou l'autre des conditions suivantes ne sont généralement pas recouvrables, si les informations établies à l'interne ou provenant de sources externes indiquent qu'il est peu probable que le débiteur rembourse intégralement ses créanciers, y compris le Groupe, (sans tenir compte des garanties détenues par le Groupe).

Nonobstant l'analyse ci-dessus, le Groupe considère qu'une défaillance est survenue lorsqu'un actif financier est en souffrance depuis plus de 90 jours, à moins que l'entité dispose d'informations raisonnables et justifiables pour démontrer qu'un critère de défaillance tardif convient davantage.

(iii) Actifs financiers dépréciés

Un actif financier est déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier. Les indications de dépréciation d'un actif financier englobent les données observables au sujet des événements suivants :

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de l'emprunteur ;
- un manquement à un contrat, tel qu'une défaillance ou un paiement en souffrance (voir (ii) ci-dessus) ;
- la probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur ;
- la disparition d'un marché actif pour cet actif financier, à la suite de difficultés financières ;
- un manquement à des obligations contractuelles, tel qu'un défaut ou retard de paiement des intérêts ou du principal ;
- des données observables indicatives d'une baisse mesurable des flux de trésorerie futurs estimés.

(iv) Politique liée aux réductions de valeur

Le Groupe réduit la valeur d'un actif financier lorsque des informations indiquent que le débiteur éprouve de grandes difficultés financières et qu'il n'y a aucune perspective réaliste de recouvrement, par exemple lorsque le débiteur est en situation de liquidation ou a entamé une procédure de faillite, ou, dans le cas des créances clients, lorsque les montants sont en souffrance depuis plus de cinq ans, selon l'événement qui a lieu en premier. Les actifs financiers sortis du bilan peuvent encore faire l'objet de mesures aux termes des procédures de recouvrement du Groupe, compte tenu de l'avis juridique le cas échéant. Les montants recouvrés sont comptabilisés en résultat net.

(v) Évaluation et comptabilisation des pertes de crédit attendues

L'évaluation des pertes de crédit attendues est fonction de la probabilité de défaillance, les pertes en cas de défaillance et l'exposition en cas de défaillance. L'évaluation de la probabilité de défaillance et des pertes en cas de défaillance repose sur les données historiques ajustées en fonction d'informations prospectives. Pour ce qui a trait à l'exposition en cas de défaillance, dans le cas des actifs financiers, elle correspond à la valeur comptable brute des actifs à la date de clôture ; dans le cas des contrats de garantie financière, l'exposition en cas de défaillance comprend le montant prélevé à la date de clôture, ainsi que tout montant supplémentaire dont on s'attend à ce qu'il soit prélevé dans le futur par date de défaillance déterminée d'après la tendance passée, la compréhension qu'a le Groupe des besoins de financement spécifiques futurs des débiteurs et d'autres informations prospectives pertinentes.

Dans le cas des actifs financiers, les pertes de crédit attendues sont évaluées comme la différence entre le total des flux de trésorerie contractuels qui sont dus au Groupe selon les termes du contrat et le total des flux de trésorerie que le Groupe s'attend à recevoir, actualisée au taux d'intérêt effectif initial.

Dans le cas d'un contrat de garantie financière, comme le Groupe n'est tenu d'effectuer des paiements qu'en cas de défaillance du débiteur selon les modalités de l'instrument garanti, la correction de valeur pour pertes attendues correspond aux sommes que l'entité s'attend à verser pour rembourser au porteur de l'instrument d'emprunt la perte de crédit qu'il a subie, diminuées des sommes que le Groupe s'attend à recevoir du porteur, du débiteur ou de toute autre partie.

Le Groupe comptabilise une plus-value ou une perte de valeur pour tous les instruments financiers et un ajustement correspondant de leur valeur comptable par le biais d'un compte de correction de valeur pour pertes, sauf pour les placements en instruments d'emprunt qui sont évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global, pour lesquels la correction de valeur pour pertes est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et cumulée dans la réserve au titre de la réévaluation de placements, et ne réduit pas la valeur comptable de l'actif financier dans l'état de la situation financière.

6.2.2.1.3 Décomptabilisation d'actifs financiers

Le Groupe décomptabilise un actif financier seulement si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif expirent, ou s'il transfère à une autre entité l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de cet actif. Si le Groupe ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété et qu'il continue de contrôler l'actif cédé, il comptabilise sa part conservée dans l'actif et un passif connexe pour les montants qu'il est tenu de payer.

Si le Groupe conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif financier cédé, il continue de comptabiliser l'actif financier, en plus de comptabiliser la contrepartie reçue à titre d'emprunt garanti.

Au moment de la décomptabilisation d'un actif financier évalué au coût amorti, la différence entre la valeur comptable de l'actif et la somme de la contrepartie reçue ou à recevoir est comptabilisée en résultat net. De plus, au moment de la décomptabilisation d'un placement dans un instrument d'emprunt classé à la juste valeur par les autres éléments du résultat global, le profit ou la perte cumulé précédemment dans la réserve au titre de la réévaluation de placements est reclassé en résultat net. Par contre, au moment de la décomptabilisation d'un placement dans un instrument de capitaux propres que le Groupe a choisi d'évaluer à la juste valeur par les autres éléments du résultat global lors de la comptabilisation initiale, le profit ou la perte cumulé précédemment dans la réserve au titre de la réévaluation de placements n'est pas reclassé en résultat net, mais transféré dans les résultats non distribués.

6.2.2.2 Passifs financiers

Tous les passifs financiers sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif ou à la juste valeur par le résultat net.

Toutefois, les passifs financiers qui surviennent lorsqu'un transfert d'actif financier ne répond pas aux conditions de décomptabilisation ou lorsque l'approche de l'implication continue s'applique, et les contrats de garantie financière émis par le Groupe, sont évalués conformément aux méthodes comptables spécifiques décrites ci-dessous.

6.2.2.2.1 Passifs financiers à la juste valeur par le résultat net

Les passifs financiers sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net lorsqu'ils :

- constituent la contrepartie éventuelle à verser par un acquéreur dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ;
- sont détenus à des fins de transaction ou ;
- sont désignés comme étant à la juste valeur par le résultat net.

Un passif financier est classé comme étant détenu à des fins de transaction, si :

- il est acquis principalement en vue d'être racheté à court terme ;
- au moment de la comptabilisation initiale, il fait partie d'un portefeuille d'instruments financiers déterminés qui sont gérés ensemble par le Groupe et qui présentent un profil récent de prise de bénéfices à court terme ;
- il s'agit d'un dérivé (à l'exception d'un dérivé qui est un contrat de garantie financière ou un instrument de couverture désigné et efficace).

Un passif financier autre qu'un passif financier détenu à des fins de transaction ou qu'une contrepartie éventuelle à verser par un acquéreur dans le cadre d'un regroupement d'entreprises peut être désigné comme étant à la juste valeur par le résultat net au moment de la comptabilisation initiale, si :

- cette désignation élimine ou réduit sensiblement une incohérence d'évaluation ou de comptabilisation qui autrement surviendrait ;
- le passif financier fait partie d'un groupe d'actifs financiers, de passifs financiers ou les deux qui est géré et dont la performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur, conformément à une stratégie de gestion des risques ou d'investissement

documentée du Groupe et si les informations sur le groupe sont fournies en interne sur cette base ;

- fait partie d'un contrat comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés et si IFRS 9 permet que l'ensemble du contrat composé soit désigné comme étant à la juste valeur par le résultat net.

Les passifs financiers à la juste valeur par le résultat net sont évalués à la juste valeur, et les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés en résultat net dans la mesure où ils ne font pas partie d'une relation de couverture désignée.

6.2.2.2.2 *Passifs financiers évalués ultérieurement au coût amorti*

Les passifs financiers qui ne :

- constituent pas la contrepartie éventuelle à verser par un acquéreur dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ;
- sont pas détenus à des fins de transaction, ou ;
- sont pas désignés comme étant à la juste valeur par le résultat net sont évalués ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un passif financier et d'affectation des charges d'intérêts au cours de la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les paiements en trésorerie futurs estimés (y compris l'intégralité des commissions et des points payés ou reçus qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et des autres surcotes et décotes) sur la durée de vie prévue du passif financier ou, si cela est approprié, sur une période plus courte, au coût amorti d'un passif financier.

6.2.2.2.3 *Décomptabilisation de passifs financiers*

Le Groupe décomptabilise les passifs financiers si et seulement si les obligations du Groupe sont exécutées, annulées ou ont expiré. La différence entre la valeur comptable du passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée et exigible est comptabilisée en résultat net. Lorsque le Groupe échange avec un prêteur existant un instrument d'emprunt pour un autre instrument d'emprunt dont les termes sont substantiellement différents, cet échange est comptabilisé comme une extinction du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif financier.

6.2.2.3 Profits et pertes de change

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans les monnaies fonctionnelles respectives des sociétés du Groupe en appliquant le cours de change en vigueur à la date des transactions.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les actifs et passifs non monétaires qui sont évalués à la juste valeur en monnaie étrangère sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les éléments non monétaires évalués sur la base du coût historique, libellés en monnaie étrangère, sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction. Les écarts de change en résultant sont généralement comptabilisés en résultat net.

Cependant, les écarts de change résultant de la conversion des instruments de capitaux propres disponibles à la vente (sauf en cas de dépréciation où les écarts de change sont reclassés des autres éléments du résultat global vers le compte de résultat) sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

6.2.2.4 Produits et charges d'intérêts

Les produits et charges d'intérêts concernant tous les instruments financiers rémunérés sont comptabilisés dans l'état du résultat global.

6.2.2.5 Produits des commissions

Les produits de commissions liés aux prêts sont étalés suivant l'échéancier desdits prêts dans les différentes filiales. Les commissions éligibles à l'étalement sont : les commissions sur dossier, les commissions de mise en place et les commissions d'arrangement ou de négociation.

6.2.2.6 Coût du risque

Le coût du risque comprend au titre du risque de crédit les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres à revenu fixe et des prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit, les dotations et reprises relatives aux engagements de financement et de garantie donnés, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties. Sont également comptabilisées en coût du risque les dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers négociés de gré à gré ainsi que les charges liées aux fraudes et aux litiges inhérents à l'activité de financement.

6.2.3 Perte de valeur des actifs non-financiers

A chaque date de clôture, les goodwill et immobilisations corporelles et incorporelles du Groupe sont examinés afin d'apprécier s'il existe une quelconque indication qu'un actif a subi une perte de valeur. S'il existe une telle indication, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Le goodwill est testé chaque année.

Ces tests consistent à comparer la valeur nette comptable d'un actif ou d'un groupe d'actifs testés avec sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable de l'actif correspond à la valeur la plus élevée de sa juste valeur diminuée des coûts de sortie ou sa valeur d'utilité.

Afin de procéder aux tests de dépréciation, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie (UGT). Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Le goodwill issu d'un regroupement d'entreprises est affecté aux UGT ou groupes d'UGT susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. Le Groupe teste ses goodwill au niveau de chaque UGT.

La valeur de marché correspond au montant susceptible d'être obtenu de la cession de l'ensemble homogène de métiers dans les conditions de marché prévalant à la date d'évaluation. Les références au marché sont essentiellement constituées par les prix observés lors de transactions récentes sur des entités comparables ou bien encore établies par rapport à des multiples boursiers de sociétés comparables cotées.

La valeur d'utilité repose sur une estimation des flux futurs dégagés par les UGTs telle qu'elle résulte des plans prévisionnels établis chaque année par les responsables des UGTs et approuvés par la Direction Générale du Groupe, et des analyses d'évolution à long terme du positionnement relatif des activités concernées sur leur marché. Ces flux sont actualisés à un taux reflétant le niveau de rendement attendu par un investisseur sur le type d'activité et dans la zone géographique concernés.

Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat net. Elles sont affectées d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'UGT, puis à la réduction des valeurs comptables des autres actifs de l'UGT au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'UGT. Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut pas être reprise. Pour les autres actifs, la valeur comptable, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

La valeur recouvrable d'une UGT ou groupe d'UGT est déterminée en utilisant la méthode DDM « Discount Dividend Method ». Les flux de trésorerie correspondent aux dividendes distribuables par les entités composant l'UGT en intégrant l'objectif cible de fonds propres du Groupe alloués à chacune.

Ces flux sont actualisés à un taux reflétant le niveau de rendement attendu par un investisseur sur le type d'activité et dans la zone géographique concernés.

6.2.4 Immobilisations : Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les immobilisations sont évaluées à la date de clôture soit par la méthode du coût ou selon le modèle de réévaluation pour les terrains et immeubles.

Après la comptabilisation initiale, une immobilisation corporelle dont la valeur de marché peut être évaluée de manière fiable doit être comptabilisée à sa juste valeur à la date de la réévaluation, moins tout amortissement accumulé ultérieur et les pertes de valeur cumulées subséquentes. Les réévaluations doivent être effectuées avec une régularité suffisante pour s'assurer que la valeur comptable ne diffère pas sensiblement de celle qui serait déterminée à l'aide de la juste valeur à la date de clôture. Si un élément de l'immobilisation corporelle est réévalué, toute la catégorie d'immobilisations corporelles auxquelles cet actif appartient sera réévaluée. La juste valeur des terrains et des bâtiments est habituellement déterminée à partir de preuves basées sur le marché par une évaluation qui est normalement effectuée par des évaluateurs professionnellement qualifiés. La juste valeur des immobilisations corporelles est généralement leur valeur de marché déterminée par évaluation.

Les terrains ne sont pas amortis. Les amortissements des autres immobilisations corporelles sont calculés suivant la méthode linéaire sur leur durée d'utilité estimée. Les durées suivantes ont été retenues :

- Constructions : 20 ans ;
- Améliorations locatives : 15 - 20 ans ou sur la durée du bail si celle-ci est inférieure à 15 ou 20 ans ;
- Mobilier et équipement : 3 – 10 ans ;
- Matériels roulants : 3 – 5 ans.

6.2.5 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels et licences acquises.

Les licences de logiciel acquises sont capitalisées sur la base des dépenses engagées pour l'acquisition et le démarrage du logiciel. Ces coûts sont amortis sur leur durée d'utilité prévisionnelle.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

6.2.6 Impôt sur le résultat exigible et différé

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception :

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un goodwill ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, sauf s'il se rattache à un regroupement d'entreprises ou à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles de titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

6.2.7 Engagements au titre d'un régime de retraite

Le Groupe a des régimes à cotisations définies. Ces régimes ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges au titre des services rendus.

Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à l'actif dans la mesure où cela conduira à un remboursement en trésorerie ou à une diminution des paiements.

6.2.8 Provisions

Les provisions regroupent les provisions pour risque de crédit sur les engagements hors-bilan de financement et de garantie accordés par le Groupe à des tiers, les provisions relatives aux engagements sur les contrats d'épargne-logement, ainsi que celles représentatives d'autres passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise et qui concernent essentiellement des litiges juridiques et des restructurations.

Leur constitution est subordonnée :

- à l'existence d'une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers ; et
- à la disponibilité d'une estimation fiable de la sortie de ressource probable.

Le montant de la sortie de ressources attendue est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que l'effet de cette actualisation présente un caractère significatif. Les dotations et reprises sur ces provisions sont comptabilisées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures ainsi couvertes. Les pertes probables encourues par le Groupe à la suite de l'identification d'un risque avéré de crédit sur les engagements hors bilan de financement et de garantie sont comptabilisées en *Coût du risque* dans le compte de résultat en contrepartie d'une provision au passif du bilan.

Les informations relatives à la nature et au montant des risques concernés ne sont pas fournies dès lors que le Groupe estime qu'elles pourraient lui causer un préjudice sérieux dans un litige l'opposant à des tiers sur le sujet faisant l'objet de la provision.

6.2.9 Événements postérieurs à la clôture des comptes

Oragroup procède à l'ajustement de ses états financiers pour refléter des événements survenus entre la date de clôture et la date à laquelle lesdits états financiers consolidés sont autorisés pour publication à condition que ces événements se rapportent à des situations existantes à la date du Bilan.

Au cas où ces événements se rapportent à des situations apparues après la date de clôture des comptes mais qui nécessitent une information à fournir, le Bilan, le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie et le tableau de variation des capitaux propres ne sont pas ajustés. La nature et l'impact potentiel de ces événements sont fournis dans la Note 6.6 ci-dessous.

6.2.10 Recours aux jugements et à des estimations

En préparant ces états financiers consolidés, la Direction a exercé des jugements, effectué des estimations et fait des hypothèses ayant un impact sur l'application des méthodes comptables du Groupe et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Cette note fournit une vue d'ensemble des domaines qui impliquent un plus haut degré de jugement ou de complexité et des sources principales d'incertitude relative aux estimations qui risquent fortement d'entraîner un ajustement significatif au cours du prochain exercice. Des informations détaillées sur chacune de ces estimations et jugements figurent dans les notes correspondantes, ainsi que des informations sur la base de calcul de chaque élément affecté dans les états financiers.

6.2.10.1 Jugements

Les informations relatives aux jugements exercés pour appliquer les méthodes comptables ayant l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont incluses dans les notes suivantes.

Classement des actifs financiers sur la base des résultats de l'application des conditions SPPI et de l'appréciation du modèle économique (Note 6 .2.2.1.1).

Etablissement des critères permettant de déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, détermination du modèle permettant d'intégrer les informations prospectives à l'évaluation de la perte de crédit attendue (Note 6 .2.2.1.2 : Dépréciation des actifs financiers).

6.2.10.2 Hypothèses et incertitudes liées aux estimations

Les informations sur les hypothèses et les incertitudes liées aux estimations qui comportent un risque significatif d'ajustement matériel de la valeur comptable des actifs et passifs de l'exercice clos le 31 décembre 2021 sont données dans les notes suivantes :

- détermination des inputs du modèle d'évaluation de provision pour perte de crédit attendue y compris les informations prospectives, Hypothèses clés dans l'estimation des flux de trésorerie recouvrable (Note 6 .2.2.1.2 : Dépréciation des actifs financiers) ;
- test de dépréciation des UGT comprenant le goodwill : principales hypothèses utilisées dans le calcul des montants recouvrables (confère Notes 6.4.8 et 6.2.3) ;
- évaluation des justes valeurs (confère Notes 6.4.3 et 6.9) ;
- les provisions enregistrées au passif du bilan : principales hypothèses concernant la probabilité et l'ampleur d'une sortie de ressource (confère Notes 6.4.15 et 6.2.8) ;
- comptabilisation des actifs d'impôt différés au bilan : (confère Notes 6.4.6).

6.3 Notes relatives au compte de résultat

6.3.1 Marge nette d'intérêts

En millions de FCFA	31.12.2021	31.12.2020
Produits d'intérêts		
Opérations avec les établissements de crédits	5 740	4 190
Intérêts sur prêts interbancaires au taux nominal	5 740	4 190
Intérêts sur prêts au TIE	0	0
Opérations avec la clientèle	126 326	104 644
Intérêts sur prêts clientèle au TIE	99 955	82 780
Intérêts sur prêts clientèle au taux nominal	26 371	21 865
Opérations de location-financement	0	0
Opérations sur instruments financiers à revenu fixe	66 595	53 787
Autres actifs financiers au coût amorti	66 595	53 787
Total produits d'intérêts	198 661	162 621
Charges d'intérêts		
Opérations avec les établissements de crédits	-25 437	-23 282
Emprunts interbancaires	-15 384	-13 906
Titres et valeurs donnés en pension	-10 053	-9 376
Autres charges	0	0
Opérations avec la clientèle	-65 421	-53 492
Comptes d'épargne à régime spécial	-5 766	-5 036
Dépôts à terme	-49 277	-41 349
Autres dettes envers la clientèle	-10 379	-7 107
Opérations sur instruments financiers	-5 007	-4 333
Dettes représentées par des titres	-3 500	-3 091
Dettes subordonnées et convertibles	-1 507	-1 242
Emprunts de titres	0	0
Dérivés de couverture	0	0
Autres charges d'intérêts	0	0
Total charges d'intérêts	-95 865	-81 107
Marge nette d'intérêts	102 796	81 515

6.3.2 Produits et Charges de commissions

En millions de FCFA	31.12.2021	31.12.2020
Produits de commissions		
Opérations avec les établissements de crédit	0	0
Opérations avec la clientèle	28 974	22 194
Commissions nettes de change	27 531	33 122
Engagements de financement, de garantie et autres	10 953	9 548
Prestations de services	24 416	19 889
Autres	0	0
Total des produits	91 874	84 752
Charges de commissions		
Opérations avec les établissements de crédit	-8 506	-3 533
Opérations avec la clientèle	-984	-1 740
Engagements de financement, de garantie et autres	-777	-1 901
Autres	-1 152	-6 329
Total des charges	-11 419	-13 503

(1) Les frais d'achat de devises liés aux opérations de change sont reportés sur la ligne Commissions nettes de change.

6.3.3 Revenus des titres à revenu variable

En millions de FCFA	31.12.2021	31.12.2020
Produits de commissions		
Participations et autres titres détenus à long terme	138	128
Total des produits	138	128

6.3.4 Gains ou pertes nets sur cession d'actifs financiers évalués au coût amorti

En millions de FCFA	31.12.2021	31.12.2020
Plus-value de cession	7	44
Moins-value de cession	-93	-12
Gains liés à la décomptabilisation d'actifs financiers	0	0
Pertes liées à la décomptabilisation d'actifs financiers	0	0
Sous total	-86	33

6.3.5 Produits et Charges des autres activités

En millions de FCFA	31.12.2021	31.12.2020
Produits des autres activités		
Opérations de promotion immobilière	0	0
Activités de location immobilière	5	14
Activités de location mobilière	0	0
Autres activités	4 281	3 068
Sous-total	4 285	3 083
Charges des autres activités		
Autres activités	-274	-613
Sous-total	-274	-613
Total net	4 012	2 470

6.3.6 Frais de personnel

En millions de FCFA	31.12.2021	31.12.2020
Rémunérations du personnel	-42 485	-38 252
Charges sociales et fiscales sur rémunération	-7 656	-6 238
Personnel extérieur	-2 253	-1 850
Total	-52 394	-46 341

6.3.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles

En millions de FCFA	31.12.2021	31.12.2020
Dépréciation et amortissement des immobilisations corporelles	-12 075	-7 095
Dépréciation et amortissement des immobilisations incorporelles	-1 246	-2 020
Total	-13 321	-9 115

6.3.8 Autres charges générales d'exploitation

En millions de FCFA	31.12.2021	31.12.2020
Fournitures consommées	-5 267	-4 794
Loyers et charges locatives	-2 397	-2 043
Entretiens et réparations	-5 473	-5 057
Intermédiaires et honoraires	-4 533	-3 460
Publicités et promotions	-2 656	-2 147
Transports	-3 147	-2 415
Charges de technologie	-9 412	-7 520
Assurances	-1 853	-1 883
Charges de gouvernance	-751	-530
Formations	-901	-430
Impôts et taxes	-3 300	-3 215
Autres charges	-12 219	-11 615
Total	-51 910	-45 108

6.3.9 Coût du risque

En millions de FCFA	31.12.2021	31.12.2020
Risque de contrepartie		
Dotations nettes de reprises sur les créances clientèles	-35 330	-36 624
Créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	-602	-279
Récupérations sur créances amorties	2 798	1 261
Dotations nettes de reprises sur les titres	5	167
Autres risques		
Autres dotations nettes aux autres provisions	-9 430	-4 079
Total	-42 560	-39 555

6.3.10 Gains ou pertes nets sur autres actifs

En millions de FCFA	31.12.2021	31.12.2020
Plus ou moins-values de cession sur immobilisations incorporelles	0	0
Plus ou moins-values de cession sur immobilisations corporelles	7	424
Total	7	424

6.3.11 Impôts sur les bénéfices

En millions de FCFA	31.12.2021	31.12.2020
Impôts courants	-7 082	-3 115
Impôts différés	-259	-3 144
Total de la charge d'impôt	-7 340	-6 260

Le taux d'impôt appliqué dans la majorité des filiales varie entre 25% et 35%. Il faut noter la non prise en compte de l'impôt différé sur les retraitements des entités du Mali, du Tchad et de la Mauritanie.

Résultat net par action

	31.12.2021	31.12.2020
Résultat net part du groupe	10 764	318
Nombre d'actions en circulation	69 521 831	69 415 031
Résultat de base par action (en unité de franc CFA)	155	5

6.4 Notes relatives au bilan

6.4.1 Caisse et banques centrales

En millions de FCFA	31.12.2021	31.12.2020
Caisse	76 589	62 858
Banques centrales	176 795	162 048
Total	253 385	224 906
Courant	76 589	62 858
Non courant	176 795	162 048

6.4.2 Autres actifs financiers aux coûts amortis

En millions de FCFA	31.12.2021	31.12.2020
Bons du trésor et obligations	1 220 436	947 659
Créances rattachées sur bons et obligations	33 451	26 261
Dépréciations cumulées (ECL)	-41	-45
Total	1 253 847	973 875
Courant	209 278	176 301
Non courant	1 044 569	797 573

Le mouvement de la période sur les actifs financiers évalués au coût amortis se présente comme suit :

En millions de FCFA	31.12.2021	31.12.2020
Solde d'ouverture au 1er janvier	973 875	676 850
Acquisitions	417 058	411 199
Cessions/remboursements	-137 091	-114 342
Dépréciations sur actifs financiers disponible à la vente	5	167
Solde de clôture	1 253 847	973 875

6.4.3 Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global

En millions de FCFA	31.12.2021	31.12.2020
Titres de participation	6 459	6 181
Dépréciations cumulées	0	0
Variation de juste valeur	-1 022	67
Total	5 437	6 248
Courant	0	0
Non courant	5 437	6 248

Le mouvement des dépréciations de la période sur les actifs financiers disponible à la vente se présente comme suit :

En millions de FCFA	31.12.2021	31.12.2020
Solde d'ouverture au 1er janvier	-651	-627
Provisions additionnelles	0	-24
Solde de clôture	-651	-651

Le mouvement de la période sur les actifs financiers évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global se présente comme suit :

En millions de FCFA	31.12.2021	31.12.2020
Solde d'ouverture au 1er janvier	6 248	5 998
Acquisitions	260	0
Cessions/remboursements	0	0
Dépréciations sur les actifs financiers à la JVAERG	0	-24
Ajustement de juste valeur sur les actifs financiers à la JVAERG	-1 089	281
Différence de change	17	-6
Solde de clôture	5 437	6 248

6.4.4 Prêts et créances sur les établissements de crédit

En millions de FCFA	31.12.2021	31.12.2020
Compte à vue	86 448	85 287
Prêts à terme	187 132	128 506
Créances rattachées	6 859	9 049
Total des prêts et créances sur les établissements de crédit	280 440	222 842
<i>dont encours douteux</i>	574	460
Dépréciation des prêts et créances sur les établissements de crédit	-260	-260
Total net des prêts et créances sur les établissements de crédit	280 753	223 041
Courant	167 243	217 916
Non courant	113 510	5 126

6.4.5 Prêts et créances sur la clientèle

En millions de FCFA	31/12/2021					31/12/2020				
	Particuliers	Professionnels	Institutionnels	Entreprises	Total	Particuliers	Professionnels	Institutionnels	Entreprises	Total
Portefeuille d'effets commerciaux	444	7 214	14 349	63 813	85 820	281	2 153	17 411	27 579	47 424
Crédits à court terme	15 872	53 077	66 108	444 086	579 143	8 746	29 015	57 799	374 764	470 324
Crédits à moyen terme	252 171	43 687	134 051	368 957	798 866	230 473	39 046	71 312	249 203	590 033
Crédits à long terme	29 994	4 572	25 507	28 754	88 826	24 016	3 988	43 886	27 202	99 093
Comptes ordinaires débiteurs	7 937	23 539	24 830	129 034	185 340	26 049	15 888	56 700	83 477	182 114
Créances rattachées	2 769	2 645	1 322	9 783	16 520	318	1 558	3 164	10 168	15 208
Total des prêts et créances sains	309 187	134 733	266 168	1 044 427	1 754 514	289 884	91 648	250 273	772 392	1 404 196
Créances impayées	4 949	11 471	11 793	49 014	77 227	3 446	9 841	8 465	45 672	67 424
Créances douteuses	18 096	62 055	7 153	213 828	301 132	22 200	43 616	4 154	208 116	278 087
Dépréciation des prêts et créances	-15 581	-45 950	-9 196	-115 251	-185 979	-16 218	-38 856	-10 799	-98 962	-164 835
Provisions cumulées	-15 581	-45 950	-9 196	-115 251	-185 979	-16 218	-38 856	-10 799	-98 962	-164 835
Total net des prêts et créances	316 650	162 309	275 918	1 192 017	1 946 894	299 312	106 249	252 093	927 218	1 584 872
Courant					1 035 369					1 208 187
Non courant					911 526					376 685

Le mouvement sur les prêts et créances bruts à la clientèle se présente comme suit :

Au 31 décembre 2021	Portefeuille d'effets commerciaux	Crédits à court terme	Crédits à moyen terme	Crédits à long terme	Comptes ordinaires débiteurs	Créances rattachées	Créances impayées et douteuses	Total
Solde d'ouverture au 1er janvier 2021	47 424	470 323	590 033	99 093	182 114	15 208	345 511	1 749 707
Augmentations	148 979	846 680	499 617	64 187	352 877	16 506	72 607	2 001 452
Remboursement	-111 242	-741 129	-295 153	-75 306	-351 593	-15 201	-29 594	-1 619 218
Créances passées en pertes	0	0	0	0	0	0	-15 624	-15 624
Différences de change	659	3 270	4 368	852	1 942	7	5 458	16 556
Solde de clôture au 31 décembre 2021	85 820	579 143	798 866	88 826	185 340	16 520	378 359	2 132 873

Au 31 décembre 2020	Portefeuille d'effets commerciaux	Crédits à court terme	Crédits à moyen terme	Crédits à long terme	Comptes ordinaires débiteurs	Créances rattachées	Créances impayées et douteuses	Total
Solde d'ouverture au 1er janvier 2020	33 078	370 988	556 026	84 323	173 036	13 296	284 211	1 514 958
Augmentations	26 732	122 455	68 078	17 864	27 072	3 234	110 804	376 239
Remboursement	-12 379	-20 620	-30 429	-2 510	-16 295	-1 316	-27 611	-111 160
Créances passées en pertes	0	0	0	0	0	0	-18 069	-18 069
Différences de change	-6	-2 499	-3 642	-584	-1 699	-5	-3 826	-12 261
Solde de clôture au 31 décembre 2020	47 424	470 323	590 033	99 093	182 114	15 208	345 511	1 749 707

Le mouvement sur les dépréciations des prêts et créances à la clientèle se présente comme suit :

En millions de FCFA	31.12.2021	31.12.2020
Solde d'ouverture au 1er janvier	-164 835	-148 750
Dotations de provisions	-55 234	-48 165
Reprises de provisions	19 904	11 261
Prêts annulés durant la période	15 624	18 069
Différences de change	-1 437	2 750
Solde de clôture	-185 979	-164 835

6.4.6 Impôts courants et différés

En millions de FCFA	31.12.2021	31.12.2020
Impôts courants	1 346	401
Impôts différés	24 155	22 592
Total actifs d'impôts courants	25 502	22 992
Courant	1 346	401
Non courant	24 155	22 592
Impôts courants	9 642	3 949
Impôts différés	15 435	13 906
Total passifs d'impôts courants	25 077	17 855
Courant	9 642	3 949
Non courant	15 435	13 906

La variation des impôts différés au cours de la période se présente comme suit :

En millions de FCFA	31.12.2021	31.12.2020
Impôts différés nets en début de période	-8 686	-11 905
Charge d'impôt différé	259	3 144
Variations des impôts différés liées à la réévaluation des actifs financiers à la JVAERG	-293	74
Impôts différés nets fin de période	-8 721	-8 686

6.4.7 Comptes de régularisation et actifs et passif divers

En millions de FCFA	31.12.2021	31.12.2020
Dépôts et cautionnements versés	4 075	4 136
Comptes de règlement débiteurs sur opérations sur titres	1	0
Comptes de recouvrement	4 529	3 840
Comptes d'encaissement	22 797	6 358
Charges payées ou comptabilisées d'avance	12 952	7 874
Produits à recevoir	1 197	1 301
Autres débiteurs divers	117 798	91 746
Provisions sur autres débiteurs	-14 790	-14 901
Total comptes de régularisation et actifs divers	148 558	100 354
Courant	41 475	19 372
Non courant	107 084	80 981
Charges à payer	32 691	24 867
Produits constatés d'avance	12 590	7 839
Autres créditeurs divers	33 295	21 480
Total comptes de régularisation et passifs divers	78 576	54 186
Courant	32 691	24 867
Non courant	45 885	29 319

6.4.8 Immeubles de placement

En millions de FCFA	31.12.2021	31.12.2020
Au 1 ^{er} janvier 2021	46 360	38 599
Acquisition	8 507	7 899
Cession	0	351
Dotations aux amortissements	-1 210	-489
Reclassement de la période		0
Total Immeuble de placement	53 656	46 360
Les montants suivants ont été comptabilisés au compte de résultat		
Revenus locatifs	202	365
Total	202	365

Les immeubles de placement concernent essentiellement des immobilisations acquises par réalisation de garantie dont l'objectif est la cession à moyen terme. Ils sont donc classés comme des actifs détenus en vue de la vente. Ils sont évalués par la méthode de coût historique.

6.4.9 Immobilisations d'exploitation

En millions de FCFA	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles					
		Terrains et constructions	Agencements et installations	Matériel	Autres	Immobilisations en cours	Total
Au 1^{er} janvier 2021							
Valeur brute	25 482	33 035	20 646	37 484	13 641	12 833	117 638
Amortissements cumulés	-17 370	-11 574	-10 420	-26 348	-7 489	-37	-55 868
Valeur Nette au 1^{er} janvier 2021	8 112	21 461	10 225	11 137	6 151	12 796	61 770
Au 31 décembre 2021							
Acquisitions	2 241	4 460	2 464	5 498	6 318	4 653	23 393
Cessions / Sorties	0	0	0	-658	-699	0	-1 357
Reclassements valeur brute	0	738	-1 061	764	-8 659	-1 694	-9 911
Provisions nettes de reprises	0	0	0	0	0	0	0
Dotations aux amortissements	-1 886	-4 283	-2 290	-4 033	-1 191	0	-11 797
Repises d'amortissement	652	0	0	317	14	0	330
Repises de dépréciations	0	0	0	0	0	0	0
Reclassements amortissement cumulés	0	1 022	956	-880	306	0	1 404
Effets des variations de parités monétaires	108	534	251	195	246	106	1 331
Valeur Nette au 31 décembre 2021	9 227	23 932	10 545	12 340	2 486	15 861	65 163
Valeur brute	27 830	38 766	22 299	43 284	10 846	15 898	131 094
Amortissements cumulés	-18 604	-14 835	-11 754	-30 945	-8 360	-37	-65 931

En millions de FCFA	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles					
		Terrains et constructions	Agencements et installations	Matériel	Autres	Immobilisations en cours	Total
Au 1^{er} janvier 2020							
Valeur brute	24 378	30 362	19 186	34 361	8 974	10 873	103 757
Amortissements cumulés	-15 606	-8 617	-12 284	-23 512	-6 914	-37	-51 365
Valeur Nette au 1^{er} janvier 2020	8 772	21 746	6 902	10 849	2 060	10 836	52 392
Au 31 Décembre 2020							
Acquisitions	1 197	4 947	1 438	3 599	1 541	7 223	18 748
Cessions / Sorties	0	-3 021	0	-420	-460	0	-3 901
Reclassements valeur brute	0	850	-18	169	3 643	-4 643	0
Réévaluation des immobilisations	0		0	-200	-56	0	-255
Dotations aux amortissements	-1 790	-2 957	-1 372	-3 305	-446	0	-8 079
Repises d'amortissement	27	0	177	469	113	0	760
Reprises de dépréciation			2 816				2 816
Reclassements amortissement cumulés	0	0	242	0	-242	0	0
Effets des variations de parités monétaires	-93	-103	40	-25	-2	-620	-710
Valeur Nette au 31 Décembre 2020	8 112	21 461	10 225	11 137	6 151	12 796	61 770
Valeur brute	25 482	33 035	20 646	37 484	13 641	12 833	117 638
Amortissements cumulés	-17 370	-11 574	-13 236	-26 348	-7 489	-37	-58 684

6.4.10 Goodwill

En millions de FCFA	31.12.2021	31.12.2020
Valeur nette comptable en début de période	15 713	15 713
Valeur nette comptable en fin de période	15 713	15 713
Valeur brute	21 493	21 493
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période	-5 779	-5 779

Le détail du goodwill par filiale se présente comme suit :

En millions de FCFA	31.12.2021	31.12.2020
Filiale Orabank- Benin	6 827	6 827
Filiale Orabank- Gabon	715	715
Filiale Orabank- Mauritanie	2 265	2 265
Filiale Orabank- Togo	3 004	3 004
Succursale Orabank- Cote d'Ivoire	8 682	8 682
Total Brut du goodwill	21 493	21 493
Dépréciation		
Filiale Orabank- Mauritanie	-2 265	-2 265
Filiale Orabank- Benin	-3 514	-3 514
Total des dépréciations	-5 779	-5 779

Le Groupe a réalisé au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2021, un test de dépréciation des UGT auxquelles ont été affectés des goodwill.

La valeur recouvrable d'une UGT est calculée selon la méthode la plus appropriée, généralement la méthode des flux de trésorerie actualisés (« *discounted cash-flows* ») appliquée globalement à l'échelle de l'UGT. Les flux de trésorerie correspondent aux dividendes distribuables par les entités composant l'UGT en intégrant l'objectif cible de fonds propres du Groupe alloués à chacune.

Les flux de trésorerie sont déterminés sur une période de cinq ans sur la base des budgets prévisionnels annuels à cinq ans.

La valeur terminale actualisée est calculée par la méthode du taux de croissance à perpétuité.

Le taux d'actualisation est calculé sur la base d'un taux d'intérêt sans risque auquel s'ajoute une prime de risque fonction de l'activité sous-jacente de l'UGT concernée. Le cas échéant, une prime de risque pays est également ajoutée au taux sans risque.

Les taux de croissance utilisés pour la valeur terminale sont fondés sur une prévision de croissance de l'économie et d'inflation soutenable à long terme. Ces taux sont estimés au regard de la source principale, à savoir, l'*International Monetary Fund* qui fournit des prévisions à horizon moyen et long terme.

Les budgets prévisionnels s'appuient sur les principales hypothèses métiers et macro-économiques suivantes :

Filiale Orabank Bénin

- Dans un environnement contraint (pression réglementaire, inflation faible), poursuite de la transformation opérationnelle et relationnelle vers un modèle de banque digitalisée ;
- Strict contrôle des frais généraux et du coût du risque ;

- Poursuite du développement du dispositif commercial de la banque et élargissement des services à travers l'ouverture de nouvelles agences ;
- Développement des relations avec les intermédiaires internationaux, pourvoyeurs de devises (entreprises telles que INTL, Emerging Capital markets Ltd) ;
- Développement des opérations de change avec les bureaux de change agréés par la banque centrale de l'Afrique de l'Ouest.

Filiale Orabank Côte d'Ivoire

- Poursuite de l'adaptation de nos modèles afin de capter les potentiels de croissance du pays et de renforcer notre position concurrentielle ;
- Optimisation de l'efficacité opérationnelle ;
- Forte discipline sur les frais généraux et normalisation du coût ;
- Dans un environnement contraint (pression réglementaire, inflation faible), poursuite de la transformation opérationnelle et relationnelle vers un modèle de banque digitalisée.

Filiale Orabank Gabon

- Poursuite du développement du dispositif commercial de Orabank Gabon et élargissement des services à travers l'offre mobile banking ;
- Adaptation des métiers de financement structuré à un environnement concurrentiel sous pression et poursuite des investissements métiers et réglementaires ;
- Consolidation de la profitabilité en continuant à cibler les activités affichant le meilleur couple risque/rentabilité ;
- Poursuite des investissements d'accompagnement de la transformation ;
- Poursuite de la transformation opérationnelle et relationnelle vers un modèle de banque digitalisée.

Filiale Orabank Togo

- Optimisation de l'efficacité opérationnelle ;
- Maîtrise des frais généraux et du coût du risque ;
- Développement des relations avec les intermédiaires internationaux, pourvoyeurs de devises (entreprises telles que INTL, Emerging Capital markets Ltd) ;
- Poursuite de la transformation opérationnelle et relationnelle vers un modèle de banque digitalisée ;
- Poursuite des mesures d'optimisation et investissement dans les systèmes d'information.

Les hypothèses clés utilisées pour l'estimation de la valeur recouvrable déterminée sur la base de sa valeur d'utilité sont présentées ci-dessous :

■ **Taux d'actualisation**

	31/12/2020	31/12/2021
Filiale Orabank- Benin	15%	15,36%
Filiale Orabank- Gabon	16,5%	17,98%
Filiale Orabank- Togo	19,7%	23,03%
Succursale Orabank- Cote d'Ivoire	17,81%	18,81%

■ **Taux de croissance à long terme**

	31/12/2020	31/12/2021
Filiale Orabank- Benin	6%	4%
Filiale Orabank- Gabon	2,5%	3%
Filiale Orabank- Togo	2,5%	1,5%
Succursale Orabank- Cote d'Ivoire	4,08%	1,5%

Au 31 décembre 2021, la valeur recouvrable des UGT excède leur valeur comptable.

Le tableau ci-dessous illustre la valeur recouvrable de chacune de ces UGT.

	31/12/2020		31/12/2021	
	Valeur recouvrable	Valeur Comptable	Valeur recouvrable	Valeur Comptable
Filiale Orabank- Benin	43 870	29 970	59 295	34 150
Filiale Orabank- Gabon	27 856	27 312	30 324	27 920
Filiale Orabank- Togo	75 293	61 857	71 636	56 606
Succursale Orabank- Cote d'Ivoire	82 759	82 644	117 520	80 763
Total	266 639	195 086	278 775	199 439

Des tests de sensibilité sont réalisés pour mesurer l'impact de la variation des hypothèses clés sur la valeur recouvrable de chaque UGT au 31 décembre 2021 notamment sur les taux d'actualisation, compte tenu des risques liés à l'activité dans l'environnement actuel, des sensibilités à la variation du taux d'actualisation et à la croissance long terme.

Ainsi les résultats de ces tests de sensibilité montrent que :

- une augmentation de 100 points de base appliquée à tous les taux d'actualisation des UGT indiqués dans le tableau ci-dessus (31.12.2021) entraînerait une diminution de la valeur recouvrable totale de 9% sans nécessiter de dépréciation additionnelle d'aucune UGT ;
- une réduction de 100 points de base des taux de croissance à long terme (31.12.2021) entraînerait une diminution de 6% de la valeur recouvrable totale sans nécessiter de dépréciation additionnelle d'aucune UGT ;
- Une réduction de 100 points de base des taux de croissance à long terme combinée avec une augmentation de 100 points de base appliquée à tous les taux d'actualisation des UGT, entraînerait une diminution de 14% de la valeur recouvrable totale sans nécessiter de dépréciation additionnelle d'aucune UGT.

6.4.11 Banques centrales

En millions de FCFA	31.12.2021	31.12.2020
Compte à vue	0	26
Total solde banque centrale	0	26

6.4.12 Dettes envers les établissements de crédit

En millions de FCFA	31.12.2021	31.12.2020
Compte à vue	79 832	90 717
Emprunts	873 871	624 119
Opérations de pension	54 722	64 294
Dettes rattachées	3 642	4 882
Total des dettes envers les établissements de crédit	1 012 067	784 013
Courant	978 959	718 983
Non courant	33 108	65 029

6.4.13 Dettes envers la clientèle

En millions de FCFA	31.12.2021	31.12.2020
Comptes ordinaires créditeurs	1 325 760	1 027 968
Comptes d'épargne	244 508	210 497
Comptes à terme et assimilés	841 325	708 449
Autres dépôts de la clientèle	162 966	169 566
Dettes rattachées	9 337	7 569
Total des dettes envers la clientèle	2 583 896	2 124 048
Courant	2 130 359	1 722 019
Non courant	453 537	402 029

6.4.14 Emprunts à terme

En millions de FCFA	31.12.2021	31.12.2020
Emprunts	172 327	130 737
Dettes rattachées	2 211	2 312
Total des Emprunts	174 538	133 049
Courant	23 374	74 838
Non courant	151 164	58 211

Sur l'année 2021 il y a eu 148,5 Milliards de dette levée au niveau du Groupe. Ces levés de fonds ont permis d'une part de rembourser les dettes arrivées à maturité et d'améliorer le profil des emprunts du groupe et d'autre part de soutenir le développement des activités de nos filiales par des renforcements des fonds propres. Au cours de l'exercice, 106,9 Milliards ont été remboursés.

Le mouvement de la période sur les emprunts se présente comme suit :

Le détail des emprunts à la clôture se présente comme suit :

En millions de FCFA	31.12.2021	31.12.2020
Solde au 1er janvier	133 049	146 513
Additions	148 934	7 245
Remboursements	-106 944	-21 055
Variation coût amorti	-500	346
Solde au 31 décembre	174 538	133 049

En millions de FCFA	Entité	31.12.2021	31.12.2020
Emprunt auprès de la BSIC	(a) Oragroup SA	0	6 000
Emprunts EBF SSA	(b) Oragroup SA	6 560	0
Emprunt BIO	(c) Oragroup SA	0	328
Emprunt AFD1+2	(d) Oragroup SA	1 719	2 292
Emprunts SANAD	(e) Oragroup SA	5 805	0
Emprunt BOAD à la Holding	(f) Oragroup SA	10 000	20 000
Emprunts convertible FGIS	(g) Oragroup SA	0	4 435
Emprunt BMCI	(h) BMB	535	705
Emprunt BOAD à Orabank Côte d'Ivoire	(i) Côte d'Ivoire	10 000	10 000
Emprunt BPEC	(j) BMB	11 700	11 700
Emprunts obligataires AFRIQUE CENTRALE	(k) Oragroup SA	5 988	8 383
Emprunt AFRILAND	(l) BMB	11 930	11 930
Billet de trésorerie	(m) Oragroup SA	0	35 000
Emprunt et dettes auprès de BIDC	(n) Oragroup SA	30 208	9 839
Emprunt divers	(o) Bénin	4 285	2 785
Emprunt auprès de BICIG	(p) Oragroup SA	20 000	0
Emprunts obligataires ordinaire ORGP	(q) Oragroup SA	50 000	0
Dettes locative (IFRS16)	(r)	3 597	7 340
Total des dettes représentées par un titre		172 327	130 737

- a) L'emprunt BSIC TOGO est un crédit spot au taux de 4,1% sur trois mois. Il a été soldé en 2021.
- b) Oragroup S.A. et Orabank Côte d'Ivoire ont contracté un emprunt de 8,850 millions EUR auprès de SANAD FUND FOR MSME pour financer des PME en Côte d'Ivoire. Il a une maturité de 5 ans et est rémunéré au taux de 4,6%+ Euribor 6 mois.
- c) L'emprunt BIO est octroyé à Oragroup S.A. sur 7 années avec 2 années de différé au taux de 4,2% HT. Il a été soldé en 2021.
- d) Les emprunts AFD ont été accordés à Oragroup S.A. au taux nominal de 1,33% et 1,38%. La date d'échéance est fixée pour septembre 2024.
- e) Oragroup S.A. et Orabank Côte d'Ivoire ont contracté un emprunt de 10 millions EUR auprès de ECO-BUSINESS FUND S.A. pour financer des PME en Côte d'Ivoire. Il a une maturité de 5 ans et est rémunéré au taux de 4,6%+ Euribor 6 mois.
- f) L'emprunt BOAD est octroyé à Oragroup S.A. au taux de 5,6% et remboursable à terme en février 2022.
- g) L'emprunt obligataire FGIS est un emprunt convertible octroyé à Oragroup S.A. remboursable au 7ème anniversaire de la date d'émission au taux de 6% l'an. Il a été soldé en 2021.

- h) Emprunt contracté auprès de la BMCI sur 5 ans au taux de 6% an. Il est mis en place le 23/12/2019 et sera remboursable in fine le 23/12/2024.
- i) L'emprunt BOAD est contracté par la filiale de la Côte d'Ivoire sur une période 10 ans au taux de 8,5% l'an.
- j) L'emprunt contracté auprès de la SUNU BANK Togo pour financer l'acquisition des créances par BMB auprès de Orabank Bénin. Il est rémunéré à 5,07% et sera payable in fine sur une durée de 5 ans.
- k) L'emprunt obligataire Afrique centrale est une dette représentée par un titre levé en Afrique Centrale et rétrocédée en totalité à Orabank Tchad. Il a été souscrit principalement par CNPS Cameroun, ALCB Fund. Il est rémunéré au taux de 6,5% sur une durée de 5 ans.
- l) L'emprunt contracté auprès de la AFRILAND FIRST BANK Cameroun pour financer l'acquisition des créances par BMB auprès de Orabank Tchad. Il est rémunéré à 5,07% et sera payable in fine sur une durée de 6ans.
- m) Oragroup S.A. a émis des billets de trésorerie sur une durée de 2 ans au taux de 6,1% par appel à l'épargne publique garantie à 100% par AGF en principal et intérêts. Il a été soldé en 2021.
- n) L'emprunt BIDC est une dette à long terme au taux de 5% l'an sur 7 années et remboursable par semestrialité.
- o) Emprunts subordonnés contractés par Orabank Bénin auprès de divers souscripteurs.
- p) Emprunt contracté auprès de la BICIG pour une durée de 4 ans au taux de 7,74% TTC.
- q) Le groupe a souscrit à un emprunt obligataire par appel public à l'épargne sur le marché régional de l'UMOA pour 50 Mrds. Il court sur 2021-2028 (Maturité 7 ans) et rémunéré à un taux de 7,15%.
- r) La dette locative concerne l'évaluation des contrats location du Groupe conformément à IFRS 16.

6.4.15 Provisions

En millions de FCFA	31.12.2020	Dotation s	Reprise s	Autres variation s	31.12.2021
Provisions sur engagements hors bilan	2 492	480	-1 788	0	1 185
Provisions pour autres risques et charges	10 580	8 395	-952	22	18 044
Total provisions	13 072	8 875	-2 740	22	19 229

- Provisions sur engagement hors bilan : il s'agit des pertes de crédit attendues suivant IFRS 9 pour ce qui concerne les engagements hors bilan.
- Les provisions pour risques et charges sont constituées en vue de faire face aux risques et charges dont la survenance est probable à la clôture.
- Les provisions pour autres risques et charges intègrent essentiellement les provisions constituées pour couvrir la perte opérationnelle liée au litige opposant une filiale du Groupe à un de ses clients

Une société X avait approché une filiale du Groupe dans le cadre d'un rachat de créances impayées de **FCFA 22 313 971 912** détenues sur un Etat de l'Afrique centrale en vertu d'une convention signée avec le Ministère de l'Economie dudit Etat le 29 janvier 2016. Ces créances sont nées de l'exécution des marchés BTP ci-dessous :

- **24 octobre 2011**, un marché de construction de l'école nationale de commerce d'une Province de cet Etat pour un montant initial de 7 904 694 644 F CFA, porté à 24 302 551 595 F CFA par avenant du 28 novembre 2015 ;
- **05 août 2011**, un marché de construction de l'école de tourisme et des métiers de l'hôtellerie pour un montant initial de 13 880 640 119 F CFA, porté à 26 851 381 808 F CFA par avenant du 11 novembre 2015.

Le contentieux est né du refus par notre filiale de se porter acquéreur de la créance car ayant estimé que c'était une opération risquée pour elle. N'étant pas satisfaite du rejet de sa demande de rachat, cette société X a également estimé que les discussions préliminaires intervenues entre elle et notre filiale pouvaient être considérées comme une tacite acceptation de sa demande et qu'elle était en droit de réclamer des dommages du fait des préjudices subis.

Le 15 décembre 2016, à la suite de la non-concrétisation des différentes propositions et contre-propositions entre notre filiale et ladite société X, cette dernière assigna notre filiale devant le tribunal de première instance pour aggravation de sa situation financière déficitaire, au motif pris de la rupture abusive d'un « prétendu » accord de financement, relatif au rachat de sa créance sur l'Etat de l'Afrique Centrale et au paiement de dommages et intérêts.

Le montant de la créance à racheter étant pour rappel, de FCFA 22 313 971 912.

- **13 janvier 2017**, le Tribunal de première instance de la ville de situation du siège social de notre filiale a condamné notre filiale à racheter la créance de ladite société X sur l'Etat de l'Afrique centrale et à payer à cette dernière la somme de 6 milliards F CFA au titre de dommages-intérêts.
- **13 décembre 2017**, c'est au tour de la Cour d'appel judiciaire de confirmer le jugement du 13 janvier 2017 pour les mêmes motifs et quantum.
- **31 janvier 2018**, la société X a formé devant la CCJA un pourvoi en cassation contre l'arrêt n° 13/2017 du 13 décembre 2017 de la Cour d'Appel judiciaire de la ville de situation du siège social de notre filiale.
- **06 février 2018**, le juge de la Cour de cassation de l'Etat de l'Afrique centrale s'est prononcé en faveur d'un sursis à exécution en s'appuyant sur le caractère irréversible du préjudice que pourrait entraîner l'exécution de la condamnation pécuniaire de l'arrêt suscité du 13 décembre 2017 et le risque que l'exécution d'une telle décision pourrait causer au niveau de la place bancaire de l'Etat de l'Afrique centrale alors que le dossier n'avait pas encore été jugé au fond.
- **23 février 2018**, la société X a formé un pourvoi en annulation devant la CCJA contre l'arrêt 01/2017-2018 rendu le 06 février 2018 par la Cour de cassation de l'Etat de l'Afrique centrale accordant un sursis à exécution de l'arrêt du 1^{er} décembre 2017.
- **21 mars 2018**, notre filiale a formé un pourvoi en cassation devant la CCJA contre l'arrêt n° 13/2017 du 13 décembre 2017 de la Cour d'Appel judiciaire de la ville de situation du siège social de notre filiale.
- **25 octobre 2018**, la CCJA a cassé l'arrêt de la Cour de cassation de l'Etat de l'Afrique centrale qui a prononcé le sursis à exécution contre l'arrêt de la Cour de cassation de l'Etat de l'Afrique centrale du 13 décembre 2017.

- **25 avril 2019**, la CCJA a cassé l'Arrêt de sursis à exécution rendu le 06 février 2018 par la Cour d'Appel de la ville de situation du siège social de notre filiale tout en invitant les parties à faire leurs observations quant à leur volonté de maintenir ou de dénoncer le projet de transaction.
- **08 août 2019**, la CCJA faisant usage de son pouvoir d'évocation, a vidé les deux procédures, jugeant que la cession de créance avait déjà eu lieu et a condamné la banque à payer à la société X la somme de FCFA 11 001 323 163 en réparation, « de divers préjudices subis ».
- **02 septembre 2019**, la société X signifiait à notre filiale l'arrêt de la CCJA du 08 août 2019 assorti d'un commandement de payer la somme FCFA 22 260 953 195 ;
- **21 octobre 2019**, la société X notifiait à notre filiale une dénonciation de saisie attribution pratiquée entre les mains d'un client de notre filiale en date du 17 octobre 2019 pour un montant de FCFA 18 543 038 403 et obtenait un paiement de XAF 9 milliards. Pour rappel, ce client a des encours dans les livres de notre filiale dont aucune échéance n'a été honorée depuis le 31 août 2016, de telle sorte que le crédit enregistre des échéances impayées pour un montant de FCFA 9 107 362 292. Au terme d'une procédure de recouvrement diligentée par notre filiale, le client a été condamné au paiement de la somme de FCFA 9 107 000 000 au titre des échéances impayées.
- **11 décembre 2019**, notre filiale a introduit un recours en révision contre la décision de la CCJA sur le fondement de la découverte de faits nouveaux et inconnus des parties et de la CCJA concernant des paiements effectués au profit de la société X entraînant une réduction du quantum de sa créance sur l'Etat.
- **27 décembre 2019**, dans le cadre de la procédure de contestation de la saisie du 17 octobre 2019 faite par la société X, le juge de l'urgence a rendu une ordonnance déclarant irrecevable l'action en contestation intentée par notre filiale contre cette société et ordonne la poursuite de la mesure d'exécution forcée entreprise.
- **30 décembre 2019**, contre cette ordonnance du 27 décembre 2019, notre filiale a introduit, une requête d'appel à jour fixe ainsi qu'une requête aux fins de défense à exécution.
- **03 janvier 2020**, le Premier Président de la Cour d'appel, statuant comme juge unique sur la procédure de sursis à exécution a ordonné la défense à exécution de l'ordonnance rendue le 27 décembre 2019 stoppant ainsi la continuation des procédures de saisie entreprise par la société X.
- **31 janvier 2020**, le juge de l'urgence a par ailleurs ordonné la mainlevée des saisies pratiquées le 25 novembre 2019 par la société X entre les mains d'autres clients de notre filiale et débouté la société X de sa demande reconventionnelle.
- **18 février 2020**, le Président de la cour d'appel de la ville de situation du siège social de notre filiale (chambre référé commercial) a infirmé partiellement l'ordonnance du 27 décembre 2019 et statuant à nouveau l'a confirmé pour le reste et condamné notre filiale au dépens ;
- **04 mars 2020**, au motif de la précarisation évidente que suscitera le paiement de la somme et que cette perspective est, à elle seule constitutive de préjudice irréparable au sens de l'article 549 du code de procédure civile évoqué par la partie requérante (notre filiale), la Cour de cassation a suivant un arrêt ordonné le sursis à exécution de l'arrêt rendu le 18 février 2020 par la cour d'appel.
- **12 mars 2020**, une sommation interpellative a été adressé au Directeur Général de la Comptabilité Publique et du Trésor (DGCPT) par exploit d'un Huissier de justice le 12 mars 2020, le sommant de donner toutes informations sur les paiements effectués au bénéfice de la société X entre 2013 et 2020.

- **03 avril 2020**, recours en cassation déposé par la société X contre l'ordonnance de sursis à exécution 15/2019-2020 du 4 mars 2020 rendu par le 1er Président de la Cour de cassation de la ville de situation de notre filiale.
- **09 avril 2020**, la CCJA a, rejeté le recours en révision de notre filiale malgré ces nouvelles informations troublantes sur le quantum de la dette de la société X, à travers le Trésor Public confirmant avoir réglé à la société X la somme totale de 900 000 000 F CFA au titre de l'exécution de la convention de dette, et F CFA 10 000 000 000 et imputé sur la même convention de dette.
- **28 avril 2020**, réponse du DGCPT affirmant que les paiements effectués au bénéfice de la société X sur la base des ordonnances de paiement reçues de la DGBFIP sont tous en lien avec les marchés de l'école de commerce et l'école de tourisme et d'hôtellerie.
- **26 mai 2020**, nouvelle sommation par laquelle notre filiale a demandé au DGCPT d'avoir à fournir les supports justificatifs des paiements, notamment les ordonnances de paiement évoquées dans sa précédente correspondance.
- **Le 22 juillet 2020**, réponse du DGCPT demandant à la banque de s'adresser à la Cour des Comptes qui conserve toutes les pièces comptables en vertu de la loi.
- **06 juin 2020**, la société X a introduit un recours en cassation devant la CCJA contre l'ordonnance de sursis à exécution rendue par le Président de la Cour de cassation le 02 mars 2020.
- **01 juillet 2020**, à la suite d'une action en paiement des causes de la saisie-attribution contre un client de notre filiale devant le Tribunal de commerce pour le montant de 3 410 000 000 XAF, la cour d'appel a déclaré l'intervention volontaire de notre filiale irrecevable et a condamné ledit client de notre filiale à payer à la société X la somme de 3 410 millions XAF.
- **27 juillet 2020**, la société X a signifié à la banque la dénonciation des saisies-attribution pratiquées entre les mains des différents clients de notre filiale pour avoir paiement de la somme de 15 897 743 295 F CFA sur le fondement de l'arrêt du 08/08/2019 rendu par la CCJA.
- **01 septembre 2020**, par suite d'une requête en date du 01 septembre 2020 aux fins de sursis à exécution introduite par notre filiale, la Cour de cassation a ordonné le sursis à exécution de l'arrêt de la Cour d'appel condamnant le client de notre filiale à payer à la société X la somme de 3 410 000 000 XAF. Cette ordonnance a été signifiée à la société X et au client de notre filiale ;
- **02 septembre 2020**, notre filiale notifiait aussitôt au client de notre filiale la cession en faveur d'une autre filiale du groupe de la créance de 12 milliards XAF détenue sur ce dernier au titre d'un contrat de prêt conclu en août 2019.
- **09 septembre 2020**, la société X a donné une nouvelle mainlevée amiable des saisies du 28 juillet 2020 et pratiqua une nouvelle saisie attribution. Cette série de mainlevée suivie aussitôt de saisie, vise à corriger, les erreurs que nous avons soulevé dans nos contestations et qui sont contenues dans les actes de la société X.
- **01 octobre 2020**, des saisies furent une fois encore pratiquées entre les mains d'un client de notre filiale et aussitôt contestées par celle-ci. En effet, suivant décision du 10 octobre 2020 du président du Tribunal de commerce, les saisies du 24 et 28 juillet 2020 furent toutes levées en faveur de notre filiale.
- **13 juillet 2021**, la Cour d'appel de la ville de situation du siège social de notre filiale autorisa un client de la filiale à libérer des fonds saisis entre ses mains par la société X malgré la cession de **créances intervenue au profit d'une autre filiale du groupe et notifiée à ce client.**

Au 31 mars 2022, plusieurs procédures sont ainsi pendantes devant la CCJA et devant les juridictions de l'Etat de l'Afrique centrale.

- Au niveau de la CCJA :
 - ✓ **22/03/2021** : Sursis à exécution contre l'arrêt du 18/02/2021 rendu en interprétation de l'arrêt du 09/08/2019.
 - ✓ **22/03/2021** : Procédure en tierce opposition contre l'arrêt interprétatif de l'arrêt du 09 août 2019 rendu le 18 février.
 - ✓ **30/03/2021** : Pourvoi formé par un client de notre filiale devant la CCJA pour donner suite à l'arrêt de la cour d'appel le condamnant au paiement de XAF 9 milliards indument payés par cette dernière à la société X.
 - ✓ **01/02/2022** : Recours en révision devant la CCJA (Dossier n° 026/2022/PC du 01/02/2022). Notre filiale a déposé un recours en révision contre l'arrêt du 08 août 2019 rendu par la CCJA et condamnant la filiale. Le Greffe de la CCJA a confirmé à notre filiale que la signification a été faite à la société X, qui l'a reçue le 16 mars 2022. Nous sommes en attente des écritures en réponse.
- Au niveau des juridictions de l'Etat de l'Afrique centrale :
 - ✓ **21/06/2021** : Assignation en paiement de sommes (procédure au fond) dirigée contre le un client de notre filiale, tiers saisi.
 - ✓ **15/12/2021** : Recours en régularisation de cession de créances et conciliation contre l'Etat. Notre filiale a déposé une requête en régularisation de cession de créance et en conciliation devant le Tribunal administratif contre l'Etat et la société X. Ce recours devant le juge administratif vise à obtenir non seulement une régularisation de l'opération de cession de créance telle que décidée par la CCJA, mais aussi l'ouverture d'une conciliation, puisque le litige est relatif à des marchés publics. Cette procédure s'inspire des réponses contradictoires de toutes les administrations saisies, y compris la Task Force pour se prononcer sur le fondement de la créance de la société X. Fondamentalement, cette procédure part du postulat selon lequel le Groupe ne peut pas envisager le règlement du différend entre notre filiale et la société X, sans impliquer.

Compte tenu des différentes actions devant les juridictions locales et régionales, le Groupe estime qu'il est difficile de prévoir l'horizon du dénouement de ce litige. Selon l'évaluation du Groupe, sur la base de procédures de recours en régularisation de cession de créances et conciliation contre l'Etat en cours, et de la demande en révision déposée devant la CCJA sur la base du recours en régularisation de cession de créances et conciliation contre l'Etat, le passif ne dépassera probablement pas FCFA 11 milliards correspondant au montant des dommages et intérêts. Une provision de ce montant a été constituée à cet effet dans les comptes de cet exercice.

6.4.16 Engagement hors bilan

En millions de FCFA	31.12.2021	31.12.2020
Engagements donnés	760 854	738 976
Engagements de financement	276 441	188 980
Engagements de garantie	484 413	549 996
Engagements reçus	2 075 110	1 797 532
Engagements de financement	32 500	75 500
Engagements de garantie	2 042 610	1 722 032

6.5 Gestion des risques

La section suivante présente les politiques de gestion des risques du Groupe. L'évaluation de l'ECL selon IFRS 9 utilise les informations et les méthodes utilisées par le Groupe pour gérer le risque de crédit, bien que certains ajustements soient apportés afin de respecter les exigences de la norme IFRS 9.

6.5.1 Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière si l'un des clients du Groupe, ne remplissait pas ses obligations contractuelles. Le risque de crédit découle principalement des prêts et avances interbancaires, ainsi que des engagements de prêts, mais peut également provenir des garanties financières, des lettres de crédit, des endossements et acceptations.

Le Groupe est également exposé à d'autres risques de crédit liés à des investissements dans des titres de créance et à d'autres expositions comme les soldes de règlement avec des contreparties de marché et des contrats de prise en pension.

Le risque de crédit est le risque le plus important pour l'activité du Groupe. La direction gère donc avec soin son exposition au risque de crédit. La gestion et le contrôle du risque de crédit sont centralisés de la direction du risque qui rend compte régulièrement au conseil d'administration et au responsable de chaque filiale.

Afin d'encadrer la gestion des risques de crédit du Groupe, Oragroup définit un dispositif de contrôle et de surveillance reposant sur la politique de risque de crédit. Périodiquement, ce dispositif est revu et validé par le Comité des risques du Conseil d'administration.

La définition des méthodes d'évaluation du risque de contrepartie est assurée par le Département des risques. Le département de la Direction des risques, est en charge de :

- valider les notes de crédit ou les critères internes de notation des clients ;
- assurer le suivi et la surveillance des expositions de montant unitaire élevé et de divers portefeuilles de crédit spécifiques ;
- valider les politiques de provisionnement spécifiques et collectives.

Par ailleurs, il effectue l'analyse d'ensemble des portefeuilles et assure les reportings associés y compris vis-à-vis des autorités de tutelle. Un rapport mensuel sur l'activité de la Direction des risques est présenté au Comité des risques Groupe (CORISQ) et des analyses spécifiques sont soumises à la Direction générale.

6.5.1.1 Politique de crédit

Les principes du risque de crédit reflètent les convictions et la position du Conseil d'Administration, la Direction Générale et du personnel en matière de risque de crédit. Ils servent de guide pour le choix des types de financement et des clients avec lesquels des relations seront nouées. Ce choix ne sera pas basé sur l'appétit du risque (voir encadré sur les paramètres spécifiques pour la définition de l'appétit du risque) et la rentabilité seulement, mais aussi sur les valeurs et l'éthique du Groupe et la réputation visée au sein de la communauté bancaire.

Lors de la décision d'accorder un crédit, le groupe Orabank doit aussi s'assurer que la structure de la transaction permettra de minimiser le risque de perte en cas de défaillance de la contrepartie. De plus, le processus d'octroi à un client intègre la vision d'engagement global du Groupe auquel appartient ce client. La validation des risques s'inscrit dans la stratégie de gestion des risques du Groupe en accord avec son appétit pour le risque.

Les principes du Groupe sont décrits à travers les éléments suivants :

- se focaliser sur les clients qui respectent les critères d'acceptation des risques du Groupe ;
- gérer le portefeuille de crédit pour s'assurer que le risque de concentration excessive sur un secteur d'activité et un client individuel est minimisé ;
- s'assurer que les concours à accorder à un client (personnalité juridique ou physique) sont en conformité avec la réglementation prudentielle des zones d'implantation respectives du Groupe ;
- l'octroi des concours est respectueux des principes de la connaissance du client (Know Your Customer : KYC). S'abstenir en cas de doute ;
- vérifier la conformité aux procédures de Lutte anti-Blanchiment (LAB) et de la Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) ;
- s'abstenir d'octroyer un crédit quand la source de remboursement, l'objet/destination du crédit sont inconnus ;
- faire preuve de beaucoup de réserve si la capacité de remboursement du client est basée sur une projection financière ou un paiement très optimiste. Pour chaque opération, la pression de gain ne doit pas reléguer les considérations du risque en arrière-plan ;
- la rémunération du crédit sera fonction du niveau de risque pris ou à prendre ;
- encourager aussi largement que possible le financement des besoins de la clientèle des Particuliers, PME/PMI par des Programmes de Crédits approuvés ;
- s'assurer que le financement global de l'opération est bouclé pour éviter des financements partiels successifs ;
- la garantie est accessoire au crédit ;
- analyse de la source de remboursement (primaire, secondaire et tertiaire).

Le processus de validation des risques repose sur les principes clés ci-après :

- toutes les transactions entraînant un risque de crédit doivent être soumises à autorisation préalable ;
- l'analyse et la validation des dossiers incombent respectivement au secteur de suivi commercial du client et aux unités de risque dédiées qui examinent toutes les demandes d'autorisation relatives à ce client afin de garantir une approche cohérente dans la prise de risque du Groupe ;
- ce secteur de suivi commercial et cette unité de risque doivent être indépendants l'un de l'autre ;
- Les décisions d'octroi de crédit doivent systématiquement s'appuyer sur les notes de risque attribuées en interne proposées par le secteur de suivi commercial et validées par la Direction des risques.

6.5.1.2 Dispositif de suivi et de surveillance des risques

Des limites d'autorisations sont fixées par contrepartie, et le processus d'octroi doit s'inscrire dans le respect de la limite globale des autorisations pour le groupe auquel la contrepartie appartient.

Les expositions individuelles importantes sont revues en Comité des Grands Risques présidé par la Direction générale.

6.5.1.3 Notations du risque (Rating)

La notation du risque (Risk rating) est un grade attribué à une entreprise et/ou un groupe d'entreprises et qui reflète la qualité de leur risque. Il y a la notation du risque du client et la notation du risque du concours.

La notation du risque du client évalue la capacité attendue de remboursement du client. Cette évaluation est opérée à travers l'analyse quantitative (états financiers et des projections, de la trésorerie d'exploitation, etc..) et l'analyse qualitative (management, relation bancaire, secteur d'activité, etc....) des facteurs de risque lié au client.

La notation du risque du concours définit le risque spécifique de la facilité de crédit en combinant la notation du risque du client avec l'analyse des facteurs tels que la structure du concours et des sûretés.

Pour une gestion effective des risques liés aux engagements individuels aussi bien que du portefeuille des engagements, il sera procédé à une notation du client et de son (ses) concours avec l'outil de notation Rating Pro du Groupe. Au bout de cette notation le risque est quantifié pour permettre un contrôle de l'évolution de la situation de risque de client au cours de la vie du crédit lors des revues du portefeuille.

La classification du portefeuille suivant la notation interne a évolué en 2019 et se présente de la manière suivante :

- **Créances saines** : il s'agit des créances ne comportant aucune défaillance dans les remboursements, les découverts respectant des autorisations en compte avec mouvements créditeurs et les créances restructurées remboursées pendant au moins 24 mois sans aucun impayé.
- **Watch-list** : il s'agit des créances en observation possédant des impayés ne dépassant pas les 30 jours, les dépassements autorisés de découvert et les créances restructurées sans incident avec des durées comprise entre 12 mois et 24 mois.
- **Créances pré douteuses** : il s'agit des créances avec des impayés de moins de 90 jours et de plus de 30 jours, les débits sans rupture de plus de 60 jours et moins de 90 jours et sans autorisation, les dépassements non nivelés de plus de 60 jours et de moins de 90 jours et les créances restructurées sans impayé avec remboursement de moins 12 mois.
- **Créances douteuses potentielles** : il s'agit des impayés et des débits sans autorisation de plus de 90 jours, les comptes débiteurs sans mouvement de plus de 90 jours et les créances restructurées avec impayés de plus de 30 jours.
- **Créances douteuses** : il s'agit des créances avec des impayés de plus de 90 jours et non classées dans la catégorie précédente.
- **Créances irrécouvrables** : il s'agit des créances douteuses entièrement provisionnées de plus de 5 ans.

Pour les titres de créance du portefeuille, les notes de crédit des agences de notation externes sont utilisées. Ces notes publiées sont continuellement surveillées et mises à jour. Les PD associées à chaque note sont déterminées en fonction des taux de défaut réalisés au cours des 12 mois précédents, tels que publiés par l'agence de notation. Pour les titres de créances d'Etat, les PD sont estimées nulles par le Groupe.

La méthode de notation des clients, du groupe comprend 10 niveaux de notation pour les instruments non en défaut (1 à 10) et cinq niveaux pour les instruments en défaut (11 à 15). L'échelle principale attribue à chaque catégorie de notation une plage spécifiée de probabilités de défaut, qui est stable dans le temps. Les méthodes de notation font l'objet d'une validation et d'un recalibrage annuels afin de refléter les dernières projections en tenant compte de tous les défauts effectivement observés.

Les PD à 12 mois et sur la durée de vie ont été estimées en utilisant la table ci-dessous :

Notation	Année															Limite Supérieure
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	PD 12 Mois
AAA	0,00%	0,04%	0,17%	0,29%	0,42%	0,54%	0,59%	0,67%	0,76%	0,85%	0,90%	0,94%	0,99%	1,09%	1,20%	0,00%
AA	0,03%	0,08%	0,18%	0,31%	0,45%	0,60%	0,74%	0,86%	0,96%	1,07%	1,17%	1,25%	1,34%	1,42%	1,51%	0,00%
A	0,07%	0,20%	0,36%	0,54%	0,73%	0,95%	1,19%	1,41%	1,65%	1,89%	2,11%	2,32%	2,52%	2,69%	2,89%	0,08%
BBB	0,22%	0,58%	0,99%	1,50%	2,05%	2,60%	3,09%	3,58%	4,07%	4,55%	5,02%	5,37%	5,71%	6,06%	6,42%	0,19%
BB	0,80%	2,52%	4,57%	6,57%	8,38%	10,14%	11,62%	12,98%	14,17%	15,25%	16,13%	16,91%	17,61%	18,22%	18,84%	0,64%
B	3,92%	9,00%	13,43%	16,88%	19,57%	21,76%	23,56%	24,98%	26,24%	27,42%	28,42%	29,20%	29,90%	30,53%	31,16%	2,57%
CCC	28,85%	39,23%	44,94%	48,55%	51,31%	52,53%	53,95%	55,00%	55,96%	56,66%	57,32%	57,93%	58,60%	59,14%	59,14%	14,55%

6.5.1.4 Mesure du risque de crédit

6.5.1.4.1 Prêts et créances ; engagement de financement et de garantie

L'estimation de l'exposition au risque de crédit aux fins de la gestion des risques est complexe et nécessite l'utilisation de modèles car l'exposition varie en fonction de l'évolution de la situation du marché, des flux de trésorerie attendus et du facteur temps. L'évaluation du risque de crédit d'un portefeuille d'actifs implique d'autres estimations de la probabilité de défaillance, des ratios de perte associés et des corrélations de défaillance entre les contreparties. Le Groupe mesure le risque de crédit à l'aide de la probabilité de défaut (PD), de l'exposition au risque implicite (EAD) et de la perte en cas de défaillance (LGD). Cette approche est similaire à celle utilisée aux fins de l'évaluation de la perte de crédit attendue selon la norme IFRS 9.

a. Mesure de perte de crédit attendue

IFRS 9 décrit un modèle de dépréciation en trois étapes basées sur l'évolution de la qualité du crédit depuis la comptabilisation initiale, résumé ci-après :

Un instrument financier ne faisant pas l'objet d'une dépréciation de crédit lors de la comptabilisation initiale est classé dans la « Stage 1 » et son risque de crédit est surveillé en permanence par le Groupe.

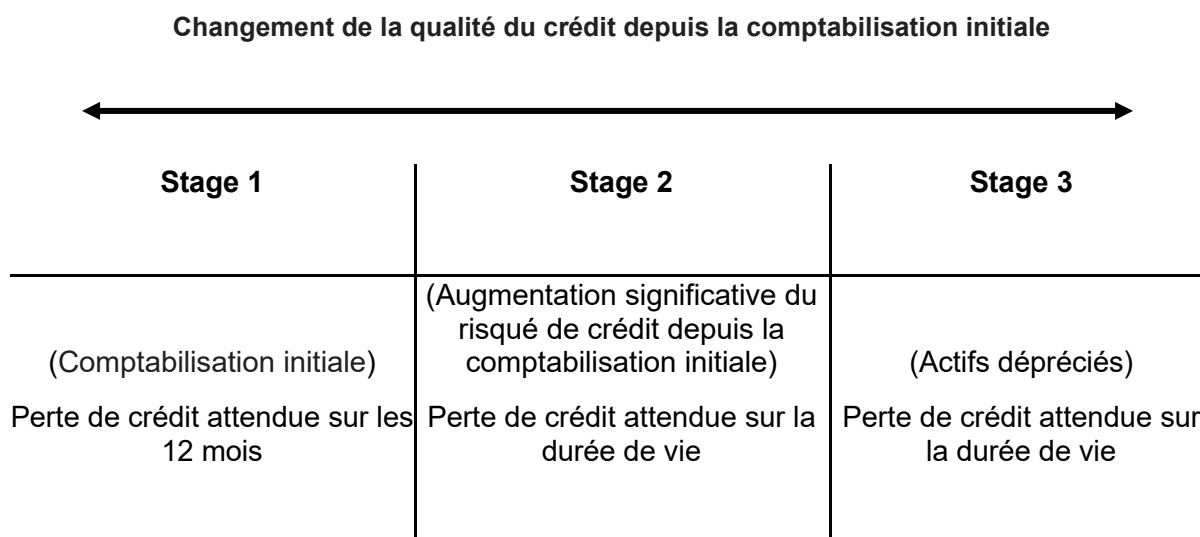
Si une augmentation significative du risque de crédit (« SICR ») depuis la comptabilisation initiale est identifiée, l'instrument financier est déplacé vers la « Stage 2 » mais n'est pas encore considéré comme ayant subi une dépréciation de crédit. Veuillez-vous reporter à la note 6.2.2.1.2 pour une description de la manière dont le Groupe détermine le moment où une augmentation significative du risque de crédit est survenue.

Si l'instrument financier est déprécié, l'instrument financier est alors déplacé au « Stage 3 ». Veuillez-vous reporter à la note 6.2.2.1.2 pour une description de la manière dont le Groupe définit le crédit douteux et le défaut.

Dans les instruments financiers classés en « Stage 1 », leur ECL est évaluée à un montant égal à la partie des pertes sur créances attendues sur la durée de vie et résultant de défaillances possibles au cours des 12 prochains mois. Pour les instruments aux étapes 2 ou 3, leur ECL est évaluée sur la base des pertes sur créances attendues sur la durée de vie. Veuillez-vous reporter à la note 6.2.2.1.2 pour une description des intrants, des hypothèses et des techniques d'estimation utilisés pour mesurer l'ECL.

Un concept omniprésent dans la mesure de l'ECL conformément à IFRS 9 est qu'il devrait prendre en compte les informations prospectives. Des explications supplémentaires sont également fournies sur la manière dont le Groupe détermine les regroupements appropriés lorsque l'ECL est évaluée collectivement (voir la Note 6.2.2.1.2).

Le diagramme ci-dessous récapitule les exigences de dépréciation selon IFRS 9 (autres que les actifs financiers dépréciés acquis ou créés) :



Les principaux jugements et hypothèses retenus par le Groupe pour l'application de la norme IFRS9 sont discutés ci-dessous :

b. Augmentation significative du risque de crédit (SICR)

Le Groupe considère qu'un instrument financier a connu une augmentation significative du risque de crédit lorsqu'un ou plusieurs des critères quantitatifs, qualitatifs ou de soutien suivant ont été remplis :

Critères quantitatifs :

- les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours ou un contrat ayant subi une restructuration pour le passage du Stage 1 au Stage 2 ;
- contrat ayant subi une restructuration ;
- les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 90 jours pour le passage de stage 2 à stage 3 ;
- seuil absolu : si PD à 12 mois ou à maturité > 5% alors déclassement en Stage 2 ;

- seuil relatif : si la valeur de PD à 12 mois ou à maturité a augmenté d'au moins 5% alors déclassement en Stage 2 ;
- une période probatoire correspondant à trois échéanciers doit être observée pour tout retour en stage inférieur (Stage 2 vers Stage 1 ou Stage 3 vers Stage 2). Cette période sera de 2 ans pour les engagements restructurés de stage 3 vers Stage 2) ;
- cependant si le Groupe dispose d'informations raisonnables et justifiables qui démontrent que le risque de crédit n'a pas augmenté de façon significative la reclassification n'interviendra pas. Il peut s'agir de :
 - un instrument financier qui comporte un risque de défaillance faible ;
 - le débiteur a une solide capacité à remplir ses obligations au titre des flux de trésorerie contractuels à court terme ;
 - cette capacité ne sera pas nécessairement diminuée par des changements défavorables dans les conditions économiques et commerciales à plus long terme.

Critères qualitatifs :

Pour évaluer si le risque de crédit a augmenté sensiblement depuis le moment de la comptabilisation initiale le Groupe tient compte des informations qualitatives suivantes :

- une détérioration importante, avérée ou attendue, dans la notation de crédit externe de l'instrument financier (si elle est disponible) ou dans sa notation interne de crédit ;
- une détérioration importante des indicateurs externes de marché du risque de crédit pour le même instrument financier ;
- des changements défavorables avérés ou prévus touchant la conjoncture commerciale, financière ou économique et susceptibles d'entraîner une diminution importante de la capacité du débiteur d'honorer ses engagements ;
- une détérioration importante, avérée ou attendue, des résultats d'exploitation du débiteur ;
- des augmentations importantes du risque de crédit d'autres instruments financiers du même débiteur ;
- un important changement défavorable, avéré ou attendu, touchant l'environnement réglementaire économique ou technologique du débiteur, qui entraîne une diminution importante dans la capacité du débiteur d'honorer ses engagements.

L'évaluation du SICR intègre des informations prospectives et est réalisée sur une base semestrielle au niveau du portefeuille pour tous les instruments financiers de détail détenus par le Groupe. En ce qui concerne les instruments financiers de gros et de trésorerie, lorsqu'une liste de surveillance est utilisée pour surveiller le risque de crédit, cette évaluation est effectuée au niveau de la contrepartie et de manière périodique. Les critères utilisés pour identifier le SICR sont contrôlés et examinés périodiquement par l'équipe de risque de crédit indépendante afin de déterminer leur pertinence.

Excepté les bons de trésor et les obligations d'Etat, le Groupe n'a pas utilisé l'exemption de risque de crédit faible pour aucun instrument financier au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

c. Définition des actifs défaillants et dépréciés

Le Groupe définit un instrument financier comme étant en défaut, ce qui est parfaitement conforme à la définition du crédit douteux lorsqu'il répond à un ou plusieurs des critères suivants :

Critères quantitatifs

L'emprunteur est en souffrance depuis plus de quatre-vingt-dix jours dans ses paiements contractuels pour être considéré en défaut. Le délai de quatre-vingt-dix jours est prorogé à cent quatre-vingts jours pour les expositions sur les Etats, les organismes publics hors administration centrale des Etats ainsi que les financements accordés aux PME/PMI.

Critères qualitatifs

L'emprunteur répond à des critères d'incompatibilité de paiement, ce qui indique qu'il est en grande difficulté financière. Ce sont des cas où :

- l'emprunteur est dans l'abstention à long terme ;
- l'emprunteur est décédé ;
- l'emprunteur est insolvable ;
- l'emprunteur n'a pas respecté le ou les engagements financiers ;
- un marché actif pour cet actif financier a disparu en raison de difficultés financières ;
- le prêteur a consenti des concessions en raison des difficultés financières de l'emprunteur. Il devient probable que l'emprunteur se déclare en faillite.

Les actifs financiers sont achetés ou créés avec un important escompte qui reflète les pertes de crédit subies. Les critères ci-dessus ont été appliqués à tous les instruments financiers détenus par le Groupe et correspondent à la définition du défaut utilisée à des fins de gestion interne du risque de crédit.

La définition par défaut a été appliquée de manière cohérente pour modéliser la probabilité de défaut (PD), l'exposition par défaut (EAD) et la perte en cas de défaillance (LGD) dans l'ensemble des calculs de pertes attendues du Groupe.

La définition par défaut de 180 jours de retard utilisée pour les expositions sur les Etats, les organismes publics hors administration centrale des Etats ainsi que les financements accordés aux PME/PMI a été alignée sur celle utilisée aux fins du capital réglementaire. Un instrument peut faire la transition en arrière, c'est-à-dire du stage 3 au stage 2 ou de stage 2 au stage 1, suivant une période de probation supposée de 90 jours. Lorsque le crédit est restructuré la période probatoire est de 12 mois.

Mesure d'ECL - Explication des entrées, des hypothèses et des techniques d'estimation

La perte de crédit attendue est évaluée sur une base de 12 mois ou sur la durée de vie, selon qu'une augmentation significative du risque de crédit est survenue depuis la comptabilisation initiale ou qu'un actif est considéré comme ayant une dépréciation de crédit. Les pertes de crédit attendues sont le produit actualisé de la probabilité de défaut (PD), de l'exposition au risque de défaut (EAD) et de la perte en cas de défaillance (LGD), définies comme suit :

La PD représente la probabilité qu'un emprunteur manque à son obligation financière (voir « Définition de défaut et de perte de crédit » ci-dessus), soit au cours des 12 prochains mois (12 mois de PD), soit au cours de la durée de vie restante (PD à vie) de la dette. Les PD à 12 mois sont requises pour calculer les ECL des actifs financiers classés dans le « Stage 1 ». Ces PD constituent également la base des courbes de PD sur la durée de vie, nécessaires pour calculer les ECL sur la durée de vie pour les comptes classés en « stage 2 ».

Les PD de la clientèle des particuliers et de la clientèle entreprises non notées sont calculées de façon collective suivant un modèle non interne alors que pour les sociétés notées les PD sont calculées par type de notation suivant un modèle interne. La probabilité de défaut des actifs financiers arrivés à maturité est de 100%.

L'EAD est basé sur les montants que le Groupe s'attend à perdre au moment du défaut, au cours des 12 prochains mois (12 mois EAD) ou sur la durée de vie restante (EAD à vie). Le montant de l'EAD est égal à l'encours du prêt. Par la suite, l'EAD est calculé comme suit :

- Pour toutes les facilités renouvelables (découverts), l'EAD est égale à la somme du solde du compte à la date de clôture et du solde de la limite de crédit non utilisé pondéré par le facteur de conversion en crédit. Le facteur de conversion représente la proportion de découvert qui devrait être tiré en cas de défaut.
- Pour toutes les facilités non renouvelables, l'échéancier de remboursement du prêt est utilisé pour déterminer le profil des encours basé sur les paiements contractuels prévus.

La perte en cas de défaillance (LGD) représente l'attente du Groupe quant à l'ampleur de la perte sur une exposition en défaut. LGD varie en fonction du type et de l'ancienneté de la créance, ainsi que de la disponibilité d'une garantie. La LGD est exprimée en pourcentage de perte par unité d'exposition au moment du défaut (EAD). LGD est calculé sur une base de 12 mois ou à vie, où LGD de 12 mois est le pourcentage de perte attendu si la défaillance survient au cours des 12 prochains mois et de LGD à vie qui est le pourcentage de perte prévue si la défaillance survient pendant la durée de vie restante prévue du prêt. Les LGD à 12 mois et à vie sont déterminés en fonction des facteurs qui ont une incidence sur les recouvrements effectués après défaut. Celles-ci varient selon le type de crédit. Pour les crédits garantis, cela est principalement basé sur le type de garantie et les valeurs de garantie projetées, les décotes historiques par rapport aux valeurs marchande / comptable en raison de ventes forcées, le délai de reprise de possession et les coûts de recouvrement observés. Pour les crédits non garantis, les LGD sont définies en tenant compte des probabilités de recouvrement historique des crédits non garantis. Ces LGD sont influencées par les stratégies de recouvrement.

L'ECL est déterminée en projetant la PD, la LGD et l'EAD pour chaque exposition ou segment collectif. Ces trois composantes sont multipliées ensemble et pondérées en fonction de scénario macroéconomique (meilleure estimation, optimisme et ralentissement). Ceci calcule efficacement une ECL, qui est ensuite additionnée pour obtenir la perte de crédit attendue.

Des informations économiques prospectives sont également incluses dans la détermination de la PD, de l'EAD et de la LGD sur 12 mois et sur la durée de vie.

Les hypothèses sous-jacentes au calcul de la l'ECL tel le profil d'échéance des PD et l'évolution de la valeur des sûretés, etc. sont surveillées et revues tous les semestres.

Il n'y a eu aucun changement important dans les techniques d'estimation ni d'hypothèses importantes formulées au cours de la période considérée.

d. Informations prospectives utilisées dans les modèles ECL

L'évaluation du SICR et le calcul de l'ECL intègrent tous deux des informations prospectives. Le Groupe utilise un module Eca-Pro pour la notation des crédits et qui calcule également les PD à 12 mois. L'évaluation dans le module intègre des informations prospectives liées à l'environnement et à l'activité du client.

Comme pour toute prévision économique, les projections et les probabilités d'occurrence sont soumises à un degré élevé d'incertitude inhérente et, par conséquent, les résultats réels peuvent être très différents de ceux projetés. Le Groupe considère que ces prévisions représentent sa meilleure estimation des résultats possibles et a analysé les non-linéarités et les asymétries au sein des différents portefeuilles du Groupe afin d'établir que les scénarii choisis sont suffisamment représentatifs de la gamme de scénarii possibles.

6.5.1.5 Exposition au risque de crédit

6.5.1.5.1 Engagements maximums sur instruments financiers soumis à dépréciation au titre de ECL

Le tableau ci-dessous présente une analyse de l'exposition au risque de crédit des instruments financiers pour lesquels une provision pour perte attendue est comptabilisée. La valeur comptable brute des actifs financiers ci-dessous représente également l'exposition maximale du Groupe au risque de crédit sur ces actifs. Il s'agit des postes :

- Prêts et créances sur les établissements de crédit ;
- Prêts et créances sur la clientèle ;
- Bons et obligations ;
- Autres débiteurs divers ;
- Exposition au hors bilan.

Prêts et créances sur les établissements de crédit	2021			2020		
En millions de FCFA	Stage de calcul des pertes attendues			Stage de calcul des pertes attendues		
	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Stage 1	Stage 2	Stage 3
En millions de FCFA	12 mois	Durée de vie	Durée de vie	12 mois	Durée de vie	Durée de vie
Valeur brute comptable	281 013	0	0	223 301	0	0
Provisions cumulées pour pertes	-260	0	0	-260	0	0
Valeur nette comptable	280 753	0	0	223 041	0	0

Prêts et créances sur la clientèle	2021			2020		
En millions de FCFA	Stage de calcul des pertes attendues			Stage de calcul des pertes attendues		
	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Stage 1	Stage 2	Stage 3
En millions de FCFA	12 mois	Durée de vie	Durée de vie	12 mois	Durée de vie	Durée de vie
Valeur brute comptable	1 678 221	91 579	363 073	1 306 587	86 004	357 115
Provisions cumulées pour pertes	-20 764	-11 389	-153 826	-20 659	-7 341	-136 835
Valeur nette comptable	1 657 457	80 190	209 247	1 285 928	78 663	220 280

Autres actifs financiers aux coûts amortis	2021			2020		
En millions de FCFA	Stage de calcul des pertes attendues			Stage de calcul des pertes attendues		
	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Stage 1	Stage 2	Stage 3
	12 mois	Durée de vie	Durée de vie	12 mois	Durée de vie	Durée de vie
Valeur brute comptable	1 253 888	0	0	973 920	0	0
Provisions cumulées pour pertes	-41	0	0	-45	0	0
Valeur nette comptable	1 253 847	0	0	973 875	0	0

Autres débiteurs divers	2021			2020		
En millions de FCFA	Stage de calcul des pertes attendues			Stage de calcul des pertes attendues		
	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Stage 1	Stage 2	Stage 3
	12 mois	Durée de vie	Durée de vie	12 mois	Durée de vie	Durée de vie
Valeur brute comptable	77 464	0	40 334	61 272	0	30 202
Provisions cumulées pour pertes	-2 739	0	-11 969	-2 467	0	-12 162
Valeur nette comptable	74 725	0	28 365	58 805	0	18 040

6.5.1.5.2 Exposition maximum au risque de crédit avant prise en compte des garanties

Les engagements de crédits existant au bilan et au hors bilan sont résumés comme suit :

En millions de FCFA	31.12.2021	31.12.2020
Bilan	3 589 939	2 864 881
Autres actifs financiers aux coûts amortis	1 253 847	973 875
Actifs financiers à la JVAERG	5 437	6 248
Prêts et créances sur les établissements de crédit	280 753	223 041
Prêts et créances sur la clientèle	1 946 894	1 584 872
Autres débiteurs divers	103 008	76 845
Hors bilan	760 854	738 976
Engagements de financement	276 441	188 980
Engagements de garantie	484 413	549 996
Total des engagements	4 350 793	3 603 857

Le tableau ci-dessus représente le scénario pour l'exposition du Groupe au risque de crédit au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2021 sans tenir compte des garanties détenues ou autres rehaussements de crédit associés. Pour les actifs au bilan, les expositions détaillées ci-dessus reposent sur les valeurs nettes comptables telles que renseignées dans le bilan.

6.5.1.5.3 Exposition des prêts et créances par notation interne

Prêts et créances sur la clientèle		2021			2020		
En millions de FCFA	Montant brut	Dépréciations	Montant net	Montant brut	Dépréciations	Montant net	
Risque faible - Créance saine	1 272 330	-23 594	1 248 736	943 452	-16 708	926 744	
Risque moyen - Watch List	373 071	-10 234	362 837	296 625	-11 439	285 187	
Risque élevé - Créances pré-douteuses	103 754	-9 644	94 110	119 827	-10 237	109 590	
Risque très élevé - CDL potentiel	86 964	-29 431	57 532	111 716	-33 510	78 206	
Créances douteuse	296 755	-113 076	183 679	278 087	-92 942	185 145	
Total	2 132 873	-185 979	1 946 894	1 749 707	-164 835	1 584 872	

Prêts et créances sur les établissements de crédit		2021			2020		
En millions de FCFA	Montant brut	Dépréciations	Montant net	Montant brut	Dépréciations	Montant net	
Risque faible - Créance saine	279 866	0	279 866	222 842	0	222 842	
Risque moyen - Watch List	0	0	0	0	0	0	
Risque élevé - Créances pré-douteuses	0	0	0	0	0	0	
Risque très élevé	0	0	0	0	0	0	
Créances douteuse	574	-260	313	460	-260	199	
Total	280 440	-260	280 179	223 302	-260	223 041	

Concentration du risque
Engagements maximums avant prise en compte des garanties

En millions de FCFA	31.12.2021	31.12.2020
Bilan	3 589 939	2 864 881
Autres actifs financiers aux coûts amortis	1 253 847	973 875
Actifs financiers à la JVAERG	5 437	6 248
Prêts et créances sur les établissements de crédit	280 753	223 041
Prêts et créances sur la clientèle	1 946 894	1 584 872
Autres débiteurs divers	103 008	76 845
Hors bilan	760 854	738 976
Engagements de financement	276 441	188 980
Engagements de garantie	484 413	549 996
Total des engagements	4 350 793	3 603 857

Créances saines

Le tableau ci-dessous analyse les encours sains suivant la notation interne du Groupe par segment métier.

Au 31 décembre 2021	Corporates et Institutionnels		Banque de détail et PME	
	Risque faible - Créance saine	Risque moyen - Watch List	Risque faible - Créance saine	Risque moyen - Watch List
En millions de FCFA				
Portefeuille d'effets commerciaux	60 332	5 074	17 332	2 306
Crédits à court terme	286 565	82 756	139 900	42 147
Crédits à moyen terme	317 330	104 605	266 416	83 414
Crédits à long terme	48 298	318	16 060	1 845
Comptes ordinaires débiteurs	91 304	25 486	28 794	25 120
Total des engagements	803 829	218 239	468 501	154 831

Au 31 décembre 2020	Corporates et Institutionnels		Banque de détail et PME	
	Risque faible - Créance saine	Risque moyen - Watch List	Risque faible - Créance saine	Risque moyen - Watch List
En millions de FCFA				
Portefeuille d'effets commerciaux	31 050	1 611	11 644	1 090
Crédits à court terme	194 310	47 725	128 053	38 962
Crédits à moyen terme	177 563	61 871	218 014	74 086
Crédits à long terme	51 123	0	29 371	1 691
Comptes ordinaires débiteurs	50 439	40 770	19 575	20 568
Créances rattachées				
Total des engagements	504 486	151 977	406 656	136 397

Créances douteuses

Les créances douteuses et litigieuses et les garanties connexes détenues afin d'atténuer les pertes éventuelles sont présentés ci-dessous :

En millions de FCFA	Au 31 décembre 2021				Au 31 décembre 2020		
	Montant brut	Dépréciation	Montant net	Garanties reçues	Montant brut	Dépréciation	Montant net
Prêts et créances sur les établissements de crédit	574	-260	313	0	460	-260	199
Prêts et créances sur la clientèle	296 755	-113 076	183 679	215 025	265 175	-115 487	149 688
Autres débiteurs divers	40 334	-12 051	28 283	24 442	30 202	-12 162	18 040
Total	337 662	-125 387	212 275	239 467	295 837	-127 909	167 927

Les informations sur la manière dont la perte de crédit attendue (ECL) est calculée et la manière dont les trois étapes ci-dessus sont déterminées sont incluses dans la Note 6.5.1.1.1(b) « Mesure de la perte de crédit attendue ».

Le groupe ne dispose pas d'actifs financiers non soumis à la dépréciation c'est-à-dire à la juste valeur par le résultat net au 31 décembre 2021.

6.5.1.5.4 Améliorations apportées aux garanties et autres crédits

Le Groupe applique diverses politiques et pratiques visant à atténuer le risque de crédit. Le plus commun d'entre eux est le dépôt de garantie. Le Groupe a des politiques internes sur l'acceptabilité de certaines catégories de garanties ou sur l'atténuation des risques de crédit.

Le Groupe prépare une évaluation de la garantie obtenue dans le cadre du processus de mise en place du prêt. Cette évaluation est revue périodiquement.

Les garanties détenues à titre de garantie pour des actifs financiers autres que des prêts et avances dépendent de la nature de l'instrument. Les titres de créance, les bons du Trésor et les autres effets éligibles ne sont généralement pas garantis, à l'exception des titres adossés à des actifs et des instruments similaires, qui sont garantis par des portefeuilles d'instruments financiers.

La politique du Groupe en matière d'obtention de garanties n'a pas changé de manière significative au cours de la période considérée et la qualité générale des garanties détenues par le Groupe n'a pas changé depuis la période précédente.

Le Groupe surveille de près les sûretés détenues pour des actifs financiers considérés comme ayant une dépréciation de crédit, car il est de plus en plus probable que le Groupe prenne possession des sûretés pour atténuer les pertes de crédit potentielles.

6.5.1.6 Provisions cumulées

La provision comptabilisée au cours de la période est affectée par divers facteurs, décrits ci-après :

- transferts entre la phase 1 et les phases 2 ou 3 dus à des instruments financiers qui ont connu une augmentation (ou une diminution) significative du risque de crédit ou dont le crédit a subi une dépréciation au cours de la période, et les ajustements à la hausse ou à la baisse qui en ont résulté entre ECL à 12 mois et ECL à vie ;
- les provisions supplémentaires pour les nouveaux instruments financiers comptabilisés au cours de la période ;
- impact sur la mesure de l'ECL en raison des changements dans les PD, les EAD et les LGD au cours de la période, résultant de la mise à jour régulier des données dans les modèles ;
- impacts sur la mesure de l'ECL en raison des modifications apportées aux hypothèses ;
- impact de la conversion pour les actifs libellés en devises et autres mouvements ; et
- actifs financiers décomptabilisés au cours de la période et reprise de provisions pour les actifs remboursés ou passés en pertes sur créances irrécouvrables.

Les tableaux suivants expliquent les variations de la provision et des encours entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021 en raison de ces facteurs :

Prêts et créances sur les établissements de crédit	Stage 1 12 mois		Stage 2 Durée de vie		Stage 3 Durée de vie		Total	
	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes
En millions de FCFA								
Au 01 janvier 2021	223 301	-260					223 301	-260
Transfert des actifs d'un bucket à l'autre								
Transfert de Stage 1 à Stage 2	0	0	0	0	0	0	0	0
Transfert de Stage 1 à Stage 3	0	0	0	0	0	0	0	0
Transfert de Stage 2 à Stage 3	0	0	0	0	0	0	0	0
Transfert de Stage 3 à Stage 2	0	0	0	0	0	0	0	0
Transfert de Stage 2 à Stage 1	0	0	0	0	0	0	0	0
Total après transferts	223 301	-260	0	0	0	0	223 301	-260
Variation des valeurs brutes et des corrections de valeur pour pertes								
Variations des PD/LGD/EAD	0	0	0	0	0	0	0	0
Nouvelle production de la période	57 712	0	0	0	0	0	57 712	0
Décomptabilisation	0	0	0	0	0	0	0	0
Modification des flux de trésorerie contractuels	0	0	0	0	0	0	0	0
Passage en pertes	0	0	0	0	0	0	0	0
Changement dans le modèle	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation de change	0	0	0	0	0	0	0	0
Au 31 décembre 2021	281 013	-260	0	0	0	0	281 013	-260

	Stage 1 12 mois		Stage 2 Durée de vie		Stage 3 Durée de vie		Total	
Prêts et créances sur la clientèle	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes
En millions de FCFA								
Au 01 janvier 2021	1 306 587	-20 659	86 004	-7 341	357 115	-136 835	1 749 707	-164 835
Transfert des actifs d'un bucket à l'autre								
Transfert de Stage 1 à Stage 2	-36 834	554	36 834	-554	0	0	0	0
Transfert de Stage 1 à Stage 3	-20 376	5 639	0	0	20 376	-5 639	0	0
Transfert de Stage 2 à Stage 3	0	0	-5 679	741	5 679	-741	0	0
Transfert de Stage 3 à Stage 2	0	0	572	-90	-572	90	0	0
Transfert de Stage 2 à Stage 1	25 219	-305	-25 219	305	0	0	0	0
Total après transferts	1 274 596	-14 772	92 512	-6 939	382 599	-143 125	1 749 707	-164 835
Variation des valeurs brutes et des corrections de valeur pour pertes								
Variations des PD/LGD/EAD	0		52 350	-6 246	87 338	-54 451	139 689	-60 697
Nouvelle production de la période	1 976 130	-7 788	0	0	0	0	1 976 130	-7 788
Décomptabilisation	-1 589 625	2 744	-53 552	1 758	-95 987	32 356	-1 739 164	36 858
Modification des flux de trésorerie contractuels	0	0	0	0	0	0	0	0
Passage en pertes	0	0	0	0	-15 624	10 310	-15 624	10 310
Changement dans le modèle	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation de change	17 120	72	269	38	4 746	1 084	22 135	1 194
Au 31 décembre 2021	1 678 221	-19 744	91 579	-11 389	363 073	-153 826	2 132 873	-184 958
Amortissement surcote / décote		-1 020					0	-1 020
Au 31 décembre 2021	1 678 221	-20 764	91 579	-11 389	363 073	-153 826	2 132 873	-185 979

	Stage 1 12 mois		Stage 2 Durée de vie		Stage 3 Durée de vie		Total	
Prêts et créances sur la clientèle	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes
En millions de FCFA								
Au 01 janvier 2020	1 038 606	-19 193	127 176	-13 049	349 175	-116 508	1 514 957	-148 750
Transfert des actifs d'un bucket à l'autre								
Transfert de Stage 1 à Stage 2	42 107	917	-42 107	-917	0	0	0	0
Transfert de Stage 1 à Stage 3	78 139	1 814	0	0	-78 139	-1 814	0	0
Transfert de Stage 2 à Stage 3	0	0	0	0	42 202	0	42 202	0
Transfert de Stage 3 à Stage 2	0	0	-38 332	0	38 332	0	0	0
Transfert de Stage 2 à Stage 1	-77 336	-4 012	77 336	4 012	0	0	0	0
Total après transferts	1 081 516	-20 474	124 073	-9 954	351 570	-118 322	1 557 159	-148 750
Variation des valeurs brutes et des corrections de valeur pour pertes								
Variations des PD/LGD/EAD	0	11 120	-11 258	-2 647	8 943	-26 948	-2 316	-18 475
Nouvelle production de la période	293 172	-12 566		5 260	1 500	1 501	294 672	-5 805
Décomptabilisation	-67 012	1 261	-26 810	0	-4 898	2 037	-98 720	3 298
Modification des flux de trésorerie contractuels	0	0	0	0	0	0	0	0
Passage en pertes	0	0	0	0	0	4 898	0	4 898
Changement dans le modèle	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation de change	0	0	0	0	0	0	0	0
Au 31 décembre 2020	1 307 675	-20 659	86 004	-7 341	357 115	-136 835	1 750 795	-164 835
Amortissement surcote / décote	-1 088						-1 088	0
Au 31 décembre 2020	1 306 587	-20 659	86 004	-7 341	357 115	-136 835	1 749 707	-164 835

	Stage 1 12 mois		Stage 2 Durée de vie		Stage 3 Durée de vie		Total	
Autres actifs financiers aux coûts amortis	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes
En millions de FCFA								
Au 01 janvier 2021	973 920	-45	0	0	0	0	973 920	-45
Transfert des actifs d'un burket à l'autre								
Transfert de Stage 1 à Stage 2	0	0	0	0	0	0	0	0
Transfert de Stage 1 à Stage 3	0	0	0	0	0	0	0	0
Transfert de Stage 2 à Stage 3	0	0	0	0	0	0	0	0
Transfert de Stage 3 à Stage 2	0	0	0	0	0	0	0	0
Transfert de Stage 2 à Stage 1	0	0	0	0	0	0	0	0
Total après transferts	973 920	-45	0	0	0	0	973 920	-45
Variaiton des valeurs brutes et des corrections de valeur pour pertes								
Variations des PD/LGD/EAD		5	0	0	0	0	0	5
Nouvelle production de la période	417 058	0	0	0	0	0	417 058	0
Décomptabilisation	-137 091	0	0	0	0	0	-137 091	0
Modification des flux de trésorerie contractuels	0	0	0	0	0	0	0	0
Passage en pertes	0	0	0	0	0	0	0	0
Changement dans le modèle	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation de change	0	0	0	0	0	0	0	0
Au 31 décembre 2021	1 253 888	-41	0	0	0	0	1 253 888	-41

	Stage 1 12 mois		Stage 2 Durée de vie		Stage 3 Durée de vie		Total	
Autres actifs financiers aux coûts amortis	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes
En millions de FCFA								
Au 01 janvier 2020	677 063	-212	0	0	0	0	677 063	-212
Transfert des actifs d'un burket à l'autre								
Transfert de Stage 1 à Stage 2	0	0	0	0	0	0	0	0
Transfert de Stage 1 à Stage 3	0	0	0	0	0	0	0	0
Transfert de Stage 2 à Stage 3	0	0	0	0	0	0	0	0
Transfert de Stage 3 à Stage 2	0	0	0	0	0	0	0	0
Transfert de Stage 2 à Stage 1	0	0	0	0	0	0	0	0
Total après transferts	677 063	-212	0	0	0	0	677 063	-212
Variation des valeurs brutes et des corrections de valeur pour pertes								
Variations des PD/LGD/EAD		167	0	0	0	0	0	167
Nouvelle production de la période	411 199	0	0	0	0	0	411 199	0
Décomptabilisation	-114 342	0	0	0	0	0	-114 342	0
Modification des flux de trésorerie contractuels	0	0	0	0	0	0	0	0
Passage en pertes	0	0	0	0	0	0	0	0
Changement dans le modèle	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation de change	0	0	0	0	0	0	0	0
Au 31 décembre 2020	973 920	-45	0	0	0	0	973 920	-45

	Stage 1 12 mois		Stage 2 Durée de vie		Stage 3 Durée de vie		Total	
Autres débiteurs divers	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes
En millions de FCFA								
Au 01 janvier 2021	61 272	-2 467			30 202	-12 162	91 474	-14 629
Transfert des actifs d'un burket à l'autre								
Transfert de Stage 1 à Stage 2	0	0	0	0	0	0	0	0
Transfert de Stage 1 à Stage 3	0	0	0	0	0	0	0	0
Transfert de Stage 2 à Stage 3	0	0	0	0	0	0	0	0
Transfert de Stage 3 à Stage 2	0	0	0	0	0	0	0	0
Transfert de Stage 2 à Stage 1	0	0	0	0	0	0	0	0
Total après transferts	61 272	-2 467	0	0	30 202	-12 162	91 474	-14 629
Variaiton des valeurs brutes et des corrections de valeur pour pertes								
Variations des PD/LGD/EAD	0	0	0	0	0	0	0	0
Nouvelle production de la période	16 192	-272	0	0	28 755	-127	44 946	-399
Décomptabilisation	0	0	0	0	-2 529	320	-2 529	320
Modification des flux de trésorerie contractuels	0	0	0	0	0	0	0	0
Passage en pertes	0	0	0	0	0	0	0	0
Changement dans le modèle	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation de change	0	0	0	0	0	0	0	0
Au 31 décembre 2021	77 464	-2 739	0	0	56 428	-11 969	133 892	-14 708

Autres débiteurs divers	Stage 1 12 mois		Stage 2 Durée de vie		Stage 3 Durée de vie		Total	
	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes
En millions de FCFA								
Au 01 janvier 2020	69 010	-2 467	0	0	31 114	-13 578	100 124	-16 045
Transfert des actifs d'un bucket à l'autre								
Transfert de Stage 1 à Stage 2	0	0	0	0	0	0	0	0
Transfert de Stage 1 à Stage 3	0	0	0	0	0	0	0	0
Transfert de Stage 2 à Stage 3	0	0	0	0	0	0	0	0
Transfert de Stage 3 à Stage 2	0	0	0	0	0	0	0	0
Transfert de Stage 2 à Stage 1	0	0	0	0	0	0	0	0
Total après transferts	69 010	-2 467	0	0	31 114	-13 578	100 124	-16 045
Variation des valeurs brutes et des corrections de valeur pour pertes								
Variations des PD/LGD/EAD	0	0	0	0	0	0	0	0
Nouvelle production de la période	0	0	0	0	0	0	0	0
Décomptabilisation	-7 738	0	0	0	-912	1 416	-8 650	1 416
Modification des flux de trésorerie contractuels	0	0	0	0	0	0	0	0
Passage en pertes	0	0	0	0	0	0	0	0
Changement dans le modèle	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation de change	0	0	0	0	0	0	0	0
Au 31 décembre 2020	61 272	-2 467	0	0	30 202	-12 162	91 474	-14 629

6.5.1.7 Politique de passage en pertes des créances (write-off)

Le Groupe passe en pertes sur créances irrécouvrables, lorsqu'il a épuisé tous les efforts de recouvrement pratiques et qu'il a conclu qu'il n'y avait aucune attente raisonnable de recouvrement. Les indicateurs indiquant qu'il n'y a pas d'attente raisonnable de recouvrement incluent la cessation des activités en application des lois et (ii) lorsque la méthode de recouvrement utilisée par le Groupe empêche la constitution d'une sûreté additionnelle et que la valeur de la sûreté est telle qu'il n'y a pas d'attente raisonnable de recouvrement intégral. Les actions de recouvrement du Groupe concernent également des actifs passés en pertes. Le montant total des actifs passés en pertes sur créances irrécouvrable au cours de la période est de FCFA 16,6 milliards.

6.5.1.8 Crédits restructurés

Le Groupe modifie parfois les conditions des prêts accordés à des clients en raison de renégociations commerciales ou de prêts en difficulté, dans le but de maximiser le recouvrement. L'approbation d'une créance restructurée est validée par un niveau supérieur au niveau d'approbation initial du crédit.

La restructuration concerne souvent l'allongement de la durée initiale, les périodes de différé, des baisses de taux initial. Les politiques et les pratiques de restructuration reposent sur des indicateurs ou des critères qui, de l'avis de la direction, indiquent que le paiement va probablement se poursuivre. La restructuration s'applique le plus souvent aux prêts à terme.

Le risque de défaillance de ces actifs après modification est évalué à la date de clôture. Le Groupe surveille la performance ultérieure des actifs restructurés et peut déterminer que le risque de crédit s'est considérablement amélioré après la restructuration, de sorte que les actifs passent des stages 3 ou 2 (ECL à vie) au stage 1 (ECL à 12 mois). Ce n'est le cas que pour les actifs dont les remboursements ont fonctionné conformément aux nouvelles conditions pendant vingt-quatre mois consécutifs. La période probatoire est de 12 mois pour ces actifs. La valeur comptable brute de ces actifs détenus au 31 décembre 2021 était de FCFA 89 milliards.

Le tableau ci-dessous présente des informations résumées sur les actifs financiers avec les provisions calculées sur la durée de vie et dont les flux de trésorerie ont été modifiés au cours de la période dans le cadre des restructurations du groupe et sur leur incidence respective sur les résultats financiers du groupe :

En millions de FCFA	31.12.2021	31.12.2020
Crédits restructurés et toujours douteux	24 683	98 692
Crédits restructurés sains pouvant devenir douteux	5 236	109 642
Crédits restructurés sains sans impayés	56 350	33 107
Total	86 269	241 441

6.5.2 Concentration des risques d'actifs financiers avec exposition au risque de crédit

6.5.2.1 Région géographique

Le tableau suivant décompose le principal risque de crédit de la Banque, selon le secteur géographique. Pour ce tableau, la Banque a classé les expositions aux régions en fonction du pays de domicile de ses contreparties.

En millions de FCFA	UEMOA	CEMAC	Guinée Conakry	Mauritanie	Autres	Total
Autres actifs financiers aux coûts amortis	1 063 847	136 048	53 952	0	0	1 253 847
Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	5 333	2	45	56		5 437
Prêts et créances sur les établissements de crédit	187 121	32 794	10 890	2 072	47 875	280 753
Prêts et créances sur la clientèle comptabilisé au coût amorti	1 550 627	304 375	78 332	13 560	0	1 946 894
- Corporates et Institutionnels	900 231	207 253	57 726	5 455	0	1 170 665
- Banque de détail et PME	650 396	97 122	20 606	8 105	0	776 229
Autres débiteurs divers	87 349	12 774	2 546	339		103 008
Total Engagement du bilan	2 894 277	485 994	145 766	16 028	47 875	3 589 939
Engagement hors bilan	646 336	114 445	0	74		760 854
Total au 31 décembre 2021	3 540 612	600 438	145 766	16 102	47 875	4 350 793

En millions de FCFA	UEMOA	CEMAC	Guinée Conakry	Mauritanie	Autres	Total
Autres actifs financiers aux coûts amortis	880 732	42 173	50 969	0	0	973 875
Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	6 265	0	0	-17		6 248
Prêts et créances sur les établissements de crédit	185 705	37 336	0	0	0	223 041
Prêts et créances sur la clientèle comptabilisé au coût amorti	1 261 061	239 255	63 919	20 637		1 584 872
- Corporates et Institutionnels	702 301	143 426	42 355	9 410	0	897 491
- Banque de détail et PME	558 759	95 830	21 564	11 227	0	687 381
Autres débiteurs divers	75 936	909	0	0		76 845
Total Engagement du bilan	2 409 700	319 674	114 888	20 620	0	2 864 882
Engagement hors bilan	644 202	94 706	0	68		738 976
Total au 31 décembre 2020	3 053 902	414 380	114 888	20 688	0	3 603 858

6.5.2.2 Secteur d'activité

Le tableau suivant décompose le principal risque de crédit de la Banque, selon le secteur d'activité de la contrepartie au 31 décembre 2021.

En millions de FCFA	Institutions financières	Commerce de gros et de détail	Industrie et construction	Secteur Public	Services et autres	Total
Autres actifs financiers aux coûts amortis	4 470	0	0	1 243 145	6 232	1 253 847
Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	5 437	0	0	0	0	5 437
Prêts et créances sur les établissements de crédit	280 753	0	0	0	0	280 753
Prêts et créances sur la clientèle comptabilisé au coût amorti	63 673	302 028	501 272	204 140	875 780	1 946 894
- Corporates et Institutionnels	62 827	167 688	370 628	202 989	366 532	1 170 665
- Banque de détail et PME	846	134 340	130 644	1 151	509 248	776 229
Autres débiteurs divers	0	0	0	0	103 008	103 008
Total Engagement du bilan	354 333	302 028	501 272	1 447 285	985 020	3 589 939
Engagement hors bilan	130 376	109 063	287 575	18 492	215 348	760 854
Total au 31 décembre 2021	484 709	411 091	788 847	1 465 777	1 200 368	4 350 793

En millions de FCFA	Institutions financières	Commerce de gros et de détail	Industrie et construction	Secteur Public	Services et autres	Total
Autres actifs financiers aux coûts amortis	2 328	0	10 094	961 453	0	973 875
Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	6 248	0	0	0	0	6 248
Prêts et créances sur les établissements de crédit	223 041	0	0	0	0	223 041
Prêts et créances sur la clientèle comptabilisé au coût amorti	65 147	231 556	405 871	191 946	690 353	1 584 872
- Corporates et Institutionnels	63 026	126 809	310 610	189 891	292 471	982 806
- Banque de détail et PME	2 120	104 747	95 261	2 055	397 882	602 066
Autres débiteurs divers	0	0	0	0	76 845	76 845
Total Engagement du bilan	296 764	231 556	415 965	1 153 399	767 198	2 864 881
Engagement hors bilan	83 856	162 057	294 668	32 741	165 654	738 976
Total au 31 décembre 2020	380 620	393 612	710 633	1 186 140	932 852	3 603 857

6.6 Risque de change

La Banque prend en compte les effets des fluctuations des taux de change en vigueur sur sa situation financière et ses flux de trésorerie. Des limites d'exposition par devise et par jour sont globalement fixées.

Au 31 décembre 2021

En millions de FCFA	Dollar	Euro	CFA	Autres	Total
Actif					
Caisse et banques centrales	5 907	6 757	215 236	25 484	253 385
Prêts et créances sur les établissements de crédit	9 474	35 390	232 878	3 010	280 753
Prêts et créances sur la clientèle	11 051	2 649	1 837 535	95 659	1 946 894
Autres actifs financiers aux coûts amortis			1 199 820	54 027	1 253 847
Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global			5 437	0	5 437
Actifs d'impôts courants			1 346	0	1 346
Actifs d'impôts différés			24 155	0	24 155
Autres actifs (immobilisation, Comptes de régularisation et d'attente)	6 114	3 652	265 395	17 157	292 318
Total actifs financiers	32 546	48 449	3 781 803	195 337	4 058 135
Passif					
Banques centrales					0
Dettes envers les établissements de crédit	6 509	21 898	982 207	1 453	1 012 067
Dettes envers la clientèle	23 554	21 294	2 394 972	144 075	2 583 896
Emprunts à terme			174 538		174 538
passifs divers	2 331		102 494	18 057	122 882
Fonds propres	46		146 158	18 549	164 752
Total passifs et fonds propres	32 441	43 192	3 800 369	182 134	4 058 135
Position hors bilan	794	-545	761 095	-490	760 854
Position nette de change bilan	899	4 712	742 530	12 713	760 854

Le Groupe effectue périodiquement une analyse de sensibilité pour déterminer l'impact sur les résultats globaux du Groupe résultant d'une appréciation ou d'une dépréciation potentielle des taux de change. Les résultats obtenus au 31 décembre 2021 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	Appréciation du dollars			Dépréciation du dollars		
Projection d'appréciation et de dépréciation du dollars	5%	10%	20%	5%	10%	20%
Impact estimé sur le résultat (en millions de FCFA)	0,04	0,09	0,18	-0,04	-0,09	-0,18

6.7 Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt de flux de trésorerie est le risque que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Le risque de taux d'intérêt à la juste valeur est le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Le Groupe prend en compte les effets des fluctuations des taux d'intérêt du marché en vigueur tant pour sa juste valeur que pour ses risques de flux de trésorerie. Les marges d'intérêt peuvent augmenter en raison de ces changements, mais peuvent réduire les pertes en cas de mouvement inattendu. Le conseil d'administration fixe des limites sur le niveau d'inadéquation des réévaluations des taux d'intérêt qui peuvent être entreprises, qui est contrôlée quotidiennement par la trésorerie du Groupe.

Au 31 décembre 2021

En millions de FCFA	< = 1 mois	> 1 et <= 3 mois	> 3 et <= 12 mois	>1 an et <= 5 ans	au delà de 5 ans	Actifs et Passifs non rémunérés	Total
Actif							
Caisse et banques centrales	76 589				176 795		253 385
Prêts et créances sur les établissements de crédit	118 391	42 012	6 840	113 185	325		280 753
Prêts et créances sur la clientèle	191 705	563 688	279 976	668 084	243 442		1 946 894
Autres actifs financiers aux coûts amortis	11 273	34 690	163 315	828 255	216 314		1 253 847
Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global					5 437		5 437
Actifs divers						148 558	148 558
Total actifs financiers	397 958	640 390	450 130	1 609 524	642 313	148 558	3 888 874
Passif							
Banques centrales							0
Dettes envers les établissements de crédit	864 940	72 460	41 559	33 108	0		1 012 067
Dettes envers la clientèle	1 286 623	691 416	152 320	343 319	110 218		2 583 896
Emprunts à terme	1 360	10 526	11 488	129 705	21 459	0	174 538
Passifs divers						78 576	78 576
Total passifs financiers	2 152 923	774 402	205 367	506 132	131 677	78 576	3 849 077
Solde net bilan	1 754 965	134 012	-244 763	-1 103 392	-510 636	-69 983	-39 797

31 Décembre 2020

En millions de FCFA	< = 1 mois	> 1 et <= 3 mois	> 3 et <= 12 mois	>1 an et <= 5 ans	au delà de 5 ans	Actifs et Passifs non rémunérés	Total
Actif							
Caisse et banques centrales	62 858				162 048	0	224 906
Prêts et créances sur les établissements de crédit	86 934	113 446	6 929	15 731	0		223 041
Prêts et créances sur la clientèle	283 459	565 716	359 013	201 486	175 199		1 584 872
Autres actifs financiers aux coûts amortis	8 179	14 945	153 177	564 791	232 783		973 875
Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global					6 248		6 248
Actifs divers						100 354	100 354
Total actifs financiers	441 430	694 107	519 119	782 007	576 277	100 354	3 113 295
Passif							
Banques centrales						3	3
Dettes envers les établissements de crédit	503 143	208 349	7 491	60 693	4 336		784 013
Dettes envers la clientèle	920 976	638 014	163 029	332 084	69 945		2 124 048
Emprunts à terme	25 794	11 277	37 767	55 005	3 205	0	133 049
Passifs divers	77					54 109	54 186
Total passifs financiers	1 449 990	857 640	208 288	447 782	77 487	54 113	3 095 299
Solde net bilan	1 008 559	163 533	-310 832	-334 225	-498 791	-46 241	-17 996

Analyse de la sensibilité aux taux d'intérêt

Le Groupe effectue une analyse périodique de la sensibilité de ses bénéfices projetés d'un an à une augmentation ou une baisse des taux d'intérêt du marché en supposant un changement parallèle des courbes de rendement et une position de bilan constant et les résultats sur la base des données au 31 décembre 2021 sont présentés ci- dessous :

	Augmentation			Diminution		
	25 points de base	50 points de base	100 points de base	25 points de base	50 points de base	100 points de base
Variation projetée du taux d'intérêt						
Impact estimé sur le résultat / Fonds propres (en millions de FCFA)	1 542	3 084	6 168	-1 542	-3 084	-6 168

6.8 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque auquel est exposé le Groupe lorsqu'il éprouve des difficultés à remplir ses obligations relatives aux passifs financiers qui seront réglés par remise de trésorerie ou d'autres actifs financiers.

Le Conseil d'administration du Groupe définit la stratégie du Groupe en matière de gestion du risque de liquidité et le contrôle de sa mise en œuvre est assuré par l'ALCO. L'ALCO approuve les politiques et procédures de liquidité du Groupe élaborées par le groupe des risques financiers. La Trésorerie centrale gère au quotidien la position de liquidité du Groupe et examine quotidiennement les rapports couvrant la position de liquidité du Groupe et des filiales opérationnelles et des succursales étrangères. Un rapport de synthèse, y compris les exceptions et les mesures correctives prises, est soumis à l'ALCO sur une base mensuelle ou ad hoc lorsque des seuils prédéfinis sont dépassés.

L'approche du Groupe en matière de gestion de la liquidité consiste à s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour faire face à ses engagements à leur échéance, dans des conditions normales comme de stress, sans subir de pertes inacceptables ni risquer de porter atteinte à la réputation du Groupe. Les éléments clés de la stratégie de liquidité du Groupe sont les suivants.

- Le financement quotidien, géré par le suivi des flux de trésorerie futurs pour s'assurer que les exigences peuvent être satisfaites. Cela comprend la reconstitution des fonds à mesure qu'ils arrivent à échéance ou sont empruntés par les clients ;
- Le maintien d'un portefeuille d'actifs hautement négociables qui peuvent être facilement liquidés en tant que protection contre toute interruption imprévue des flux de trésorerie ;
- Le suivi de l'état des ratios de liquidité de la situation financière par rapport aux exigences internes et réglementaires (le ratio de crédits brut sur les dépôts s'établit à 81,71% à fin 2021 contre 82,4% à fin 2020) ; et
- La gestion de la concentration et du profil des échéances de la dette.

Le tableau ci-dessous présente les flux de trésorerie à payer par le Groupe, répartis par échéance contractuelle résiduelle à la date de l'état de la situation financière. Les montants figurant dans le tableau sont les flux de trésorerie contractuels non actualisés puisque le Groupe gère le risque de liquidité inhérent en s'appuyant sur des prévisions d'encaissement non actualisées.

En millions de FCFA	< = 1 mois	> 1 et <= 3 mois	> 3 et <= 12 mois	>1 an et <= 5 ans	au delà de 5 ans	Total
Actif						
Caisse et banques centrales	0					0
Prêts et créances sur les établissements de crédit	118 687	42 642	7 045	130 163	423	298 959
Prêts et créances sur la clientèle	193 191	576 794	292 994	823 414	352 990	2 239 383
Autres actifs financiers aux coûts amortis	11 329	35 210	168 214	952 493	281 209	1 448 456
Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	0	0	0	0	7 068	7 068
Total actifs financiers	323 207	654 646	468 254	1 906 070	641 689	3 993 866
Passif						
Dettes envers les établissements de crédit	867 073	72 997	42 178	35 647	0	1 017 896
Dettes envers la clientèle	1 289 797	696 544	154 588	369 650	113 525	2 624 103
Emprunts à termes	1 363	10 604	11 659	139 653	22 103	185 382
Total passifs financiers	2 158 233	780 145	208 425	544 950	135 628	3 827 381
Solde net bilan au 31 décembre 2021	-1 835 026	-125 499	259 829	1 361 120	506 062	166 485

Au 31 décembre 2020

En millions de FCFA	< = 1 mois	> 1 et <= 3 mois	> 3 et <= 12 mois	>1 an et <= 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
Actif						
Caisse et banques centrales	224 906					224 906
Prêts et créances sur les établissements de crédit	22 747	60 132	37 166	16 936	143	137 123
Prêts et créances sur la clientèle	224 212	134 061	227 639	548 242	508 020	1 642 174
Autres actifs financiers aux coûts amortis	877	13 028	50 891	248 498	516 943	830 237
Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	0	0	0	0	6 248	6 248
Actifs divers	0	0	100 354	0	0	100 354
Total actifs financiers	472 741	207 220	416 049	813 676	1 031 354	3 041 395
Passif						
Dettes envers les établissements de crédit	504 384	209 894	7 603	65 348	4 466	791 695
Dettes envers la clientèle	923 247	642 746	165 456	478 937	87 342	2 297 729
Emprunts à termes	25 858	11 360	38 330	59 224	3 716	138 488
Passifs divers	77		54 109			54 186
Total passifs financiers	1 453 566	864 001	265 498	603 510	95 524	3 282 098
Solde net bilan au 31 décembre 2020	-980 824	-656 781	150 551	210 166	935 831	-240 703

Les dates des montants contractuels des instruments financiers hors bilan du Groupe qui l'engagent à consentir des crédits aux clients et à fournir des garanties financières sont résumées dans le tableau ci-dessous :

En millions de FCFA	à moins d'un an	à plus d'un an	Total
Au 31 décembre 2021			
Engagements de financement	276 441	0	276 441
Engagements de garantie	484 413	0	484 413
Total	760 854	0	760 854
Au 31 décembre 2020			
Engagements de financement	188 980	0	188 980
Engagements de garantie	549 996	0	549 996
Total	738 976	0	738 976

Réserves de liquidité

Dans le cadre de la gestion du risque de liquidité lié aux passifs financiers, le Groupe détient des liquidités constituées de trésorerie et équivalents de trésorerie, et des titres de créance émis par des souverains, qui peuvent être facilement vendus pour répondre aux besoins de liquidité. En outre, le Groupe maintient des lignes de crédit convenues avec d'autres banques et détient des actifs non grevés pouvant être utilisés comme garantie auprès des banques centrales (ces montants sont appelés « réserves de liquidité du Groupe »).

Le tableau suivant présente les composantes des réserves de liquidité du Groupe :

En millions de FCFA	31.12.2021		31.12.2020	
	Encours	Juste valeur	Encours	Juste valeur
Caisse	76 589	76 589	62 858	62 858
Banques centrales	176 795	176 795	162 048	162 048
Prêts et créances sur les établissements de crédit	281 013	280 753	223 501	223 041
Bons de trésor et obligations émis par les Etats et autres actifs disponibles au refinancement	658 518	658 518	653 977	653 977
Total actifs financiers	1 192 915	1 192 655	1 102 384	1 101 924

6.9 Classes d'instruments et classification au sein de la hiérarchie de la juste valeur

Selon IFRS 13, les instruments financiers évalués à la juste valeur sont répartis selon une hiérarchie qui comprend trois niveaux.

- Niveau 1 : les valeurs de marché sont déterminées en utilisant directement les prix cotés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Les caractéristiques d'un marché actif incluent l'existence d'un volume et d'une fréquence suffisants de transactions ainsi qu'une disponibilité continue des prix.

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une Bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

L'appréciation du caractère inactif d'un marché s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité sur le marché, la forte dispersion des prix disponibles dans le temps et entre les différents intervenants de marché mentionnés supra ou de l'ancienneté des dernières transactions observées sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

- Niveau 2 : les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs sont observables sur les marchés, directement ou indirectement. Ces techniques sont régulièrement calibrées et les paramètres corroborés par des données provenant de marchés actifs.
- Niveau 3 : les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs utilisés sont non observables ou ne peuvent être corroborés par des données de marché, par exemple en raison de l'absence de liquidité de l'instrument ou d'un risque de modèle significatif. Un paramètre non observable est une donnée pour laquelle aucune information de marché n'est disponible. Il provient donc d'hypothèses internes sur les données qui seraient utilisées par les autres participants de marché. L'évaluation de l'absence de liquidité ou l'identification d'un risque de modèle suppose l'exercice du jugement.

Le classement d'un actif ou d'un passif dans la hiérarchie dépend du niveau du paramètre le plus significatif au regard de la valeur de marché de l'instrument.

Pour les instruments financiers présentés dans le Niveau 3 de la hiérarchie, une différence peut apparaître entre le prix de transaction et la valeur de marché. Cette marge (« Day one Profit ») est différée et étalée en résultat sur la durée d'inobservabilité anticipée des paramètres de valorisation. Lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ou lorsque la valorisation peut être justifiée par comparaison avec celle de transactions récentes et similaires opérées sur un marché actif, la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

Les actifs et passifs financiers à court terme pour lesquels la valeur nette comptable est considérée correspondre à une approximation raisonnable de la juste valeur compte tenu de leur nature à court terme est égale à la valeur nette comptable.

En millions de FCFA	31-déc-21			31-déc-20		
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	0	0	5 437	0	0	6 248
Total actifs financiers	0	0	5 437	0	0	6 248
Emprunts	0	0	0	0	0	0
Dettes représentées par un titre	0	0	0	0	0	0
Dettes subordonnées	0	0	0	0	0	0
Total passif financier	0	0	0	0	0	0

Le tableau ci-dessous montre les mouvements au niveau de la classification de niveau 3 au cours de la période.

En millions de FCFA	31.12.2021	31.12.2020
Solde en début de période	718	437
Transfert reçu de niveau 1 et niveau 2	0	0
Gains/ Pertes comptabilisé en résultat	0	0
Gains/ Pertes comptabilisé dans les autres éléments de capitaux propres	-1 038	281
Solde en fin de période	-320	718

6.10 Classification des instruments financiers

Au 31 décembre 2021				
	Coût amorti	Juste valeur par le compte de résultat	Juste valeur par les autres éléments du résultat global	Total
Actif				
Caisse et banques centrales	253 385			253 385
Prêts et créances sur les établissements de crédit	280 753			280 753
Prêts et créances sur la clientèle comptabilisé au coût amorti	1 946 894			1 946 894
Autres actifs financiers aux coûts amortis	1 253 847			1 253 847
Actifs financiers à la juste valeur par les AERG			5 437	5 437
Actifs divers	292 318			292 318
Total actifs financiers	4 027 197	0	5 437	4 032 634
Passif				
Dettes envers les établissements de crédit	1 012 067			1 012 067
Dettes envers la clientèle	2 583 896			2 583 896
Emprunts à terme	174 538			174 538
Passifs divers	78 576			78 576
Total passifs financiers	3 849 077	0	0	3 849 077

Au 31 décembre 2020				Total
	Coût amorti	Juste valeur par le compte de résultat	Juste valeur par les autres éléments du résultat global	
Actif				
Caisse et banques centrales	224 906			224 906
Prêts et créances sur les établissements de crédit	223 041			223 041
Prêts et créances sur la clientèle comptabilisé au coût amorti	1 584 872			1 584 872
Autres actifs financiers aux coûts amortis	973 875			973 875
Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global			6 248	6 248
Actifs divers	100 354			100 354
Total actifs financiers	3 107 047	0	6 248	3 113 295
Passif				
Dettes envers les établissements de crédit	784 013			784 013
Dettes envers la clientèle	2 124 048			2 124 048
Emprunts à terme	133 049			133 049
Passifs divers	54 186			54 186
Total passifs financiers	3 095 322	0	0	3 095 322

6.11 Informations sectorielles

6.11.1 Performances des pôles métiers

Conformément à l'approche de gestion de la norme IFRS 8, les pôles métiers sont comptabilisés conformément aux rapports internes fournis au Comité exécutif du groupe. Tous pôles métiers utilisés par le groupe répondent à la définition d'un segment à déclarer selon IFRS 8.

Au 31 décembre 2021	Particuliers	Professionnels	Institutionnels	Entreprises	Trésorerie	Autres	Total	Ajustements de consolidation	Groupe consolidé
Marge nette d'intérêts	19 082	7 923	-2 131	46 479	37 939	-6 495	102 796	0	102 796
Honoraires et commissions nettes	15 332	9 353	6 664	25 348	24 346	15 118	96 162	-11 643	84 519
PRODUIT NET BANCAIRE	34 414	17 276	4 533	71 827	62 285	8 623	198 958	-11 643	187 315
Charges d'exploitation	-23 857	-11 281	-7 306	-39 445	-35 914	-11 463	-129 267	11 643	-117 624
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	10 557	5 995	-2 773	32 382	26 371	-2 840	69 691	0	69 691
Coût du risque	-1 444	-7 066	421	-32 048	5	3 000	-37 132	-2 875	-40 008
RESULTAT D'EXPLOITATION	9 113	-1 071	-2 352	334	26 376	160	32 559	-2 875	29 683
Gains et pertes nets sur cession d'immo.	10	10	8	12	17	601	657	-650	7
RESULTAT AVANT IMPOT	9 122	-1 061	-2 344	346	26 392	761	33 216	-3 526	29 690
Crédits nets sur la clientèle	316 650	162 309	275 918	1 184 303	0	0	1 939 181		1 939 181
Dépôts	500 821	243 344	804 476	1 035 255	0	0	2 583 896		2 583 896
Portefeuille de titres	0	0	0	0	1 253 847	0	1 253 847		1 253 847

6.11.2 Performances des zones géographiques

Le groupe opère dans quatre zones géographiques dont les performances sont résumées ci-dessous. Il s'agit de la zone UMOA composée de huit entités bancaires, la zone CEMAC qui regroupe les filiales du Tchad et du Gabon et les filiales de la Mauritanie et du Tchad constituées en deux zones distinctes.

Au 31 décembre 2021	UEMOA	CEMAC	Guinée Conakry	Mauritanie	Autres	Total	Ajustements de consolidation	Total Groupe
Marge nette d'intérêts	85 264	12 925	9 558	1 545	-6 495	102 796	0	102 796
Commissions nettes	53 829	18 982	6 420	1 813	15 118	96 162	-11 643	84 519
PRODUIT NET BANCAIRE	139 092	31 907	15 979	3 357	8 623	198 958	-11 643	187 315
Charges d'exploitation	-81 834	-22 520	-10 195	-3 256	-11 463	-129 267	11 643	-117 625
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	57 259	9 387	5 784	102	-2 840	69 691	0	69 691
Coût du risque	-20 822	-18 510	-2 678	-674	3 000	-39 684	-2 875	-42 560
RESULTAT D'EXPLOITATION	36 436	-9 123	3 106	-572	160	30 007	-2 875	27 131
Gains et pertes nets sur cession d'immo.	55	0	0	1	601	657	-650	7
RESULTAT AVANT IMPOT	36 491	-9 123	3 106	-571	761	30 664	-3 526	27 138
Impôts sur les sociétés	-5 377	-1 263	-586	-78	-37	-7 340	0	-7 340
RESULTAT NET	31 115	-10 386	2 520	-648	724	23 324	-3 526	19 798
Total bilan	3 257 758	616 465	173 485	49 386	295 530	4 392 624	-334 489	4 058 135
Total des fonds propres	184 798	18 381	17 024	-588	113 151	332 766	-168 013	164 752

6.12 Gestion du capital et adéquation fonds propres

6.12.1 Cadre réglementaire

Depuis janvier 2018, Oragroup applique la nouvelle réglementation Bâle 2/3 mise en œuvre dans l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) par le biais de la Décision n°013/24/06/CM/UMOA du 24 juin 2016 portant dispositif prudentiel, l'entrée en vigueur de certaines exigences contenue dans cette décision étant étalée sur une période allant au moins jusqu'en 2022.

Avec l'effet de la COVID-19, le régulateur à la suite de la décision n°019 du 26/06/2020/CM/UMOA portant modification du dispositif prudentiel applicable aux établissements de crédit et aux compagnies financières de l'union monétaire ouest Africaine (UMOA) a décalé d'un an la période d'étalement des nouvelles exigences réglementaires. Le nouveau dispositif transitoire se présente comme ci-dessous :

Exigences minimales	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Ratio minimal pour les fonds propres de base durs (CET 1)	5%	5%	5%	5%	5%	5%
Coussin de conservation des fonds propres	0,625%	1,25%	1,25%	1,875%	2,50%	2,50%
Ratio minimal CET 1 + Coussin de conservation	5,625%	6,25%	6,25%	6,875%	7,50%	7,50%
Ratio minimal de fonds propres de base (T1)	6%	6%	6%	6%	6%	6%
Ratio minimal T1 + Coussin de conservation	6,625%	7,25%	7,25%	7,875%	8,50%	8,50%
Ratio minimal de solvabilité	8%	8,25%	8,25%	8,50%	8,75%	9%
Ratio minimal de solvabilité + Coussin de conservation	8,625%	9,5%	9,5%	10,375%	11,25%	11,50%

Le cadre général défini par le dispositif Bâlois s'articule autour de trois piliers :

- Le Pilier 1 fixe les exigences minimums de solvabilité et énonce les règles que les banques doivent employer pour mesurer les risques et calculer les besoins en fonds propres qui en découlent selon des méthodes standardisées ou plus avancées ;
- Le Pilier 2 concerne la surveillance discrétionnaire exercée par l'autorité de tutelle compétente qui lui permet, en dialoguant constamment avec les établissements de crédit dont elle assure la supervision, d'apprécier l'adéquation de fonds propres calculés selon le Pilier 1 et de calibrer des exigences de fonds propres supplémentaires prenant en compte l'ensemble des risques auxquels sont confrontés ces établissements ;
- Le Pilier 3 encourage la discipline de marché en élaborant un ensemble d'obligations déclaratives, tant quantitatives que qualitatives, qui permettent aux acteurs du marché de mieux évaluer les fonds propres, l'exposition aux risques, les procédures d'évaluation des risques et, partant, l'adéquation des fonds propres d'un établissement donné.

En matière de capital, les principales nouvelles mesures introduites pour renforcer la solvabilité des banques ont été les suivantes :

- la refonte complète et l'harmonisation de la définition des fonds propres avec en particulier l'amendement des règles de déductions, la définition d'un ratio Common Equity Tier 1 normé et de nouveaux critères d'éligibilité aux fonds propres « Tier 1 » pour les titres hybrides ;

- de nouvelles exigences en fonds propres au titre du risque de contrepartie des opérations de marché.

Les objectifs du Groupe lors de la gestion du capital, qui est un concept plus large que le « fonds propres » sont les suivants :

- se conformer aux exigences de fonds propres établies par les régulateurs bancaires sur les marchés où les filiales du Groupe opèrent ;
- préserver la capacité du Groupe à poursuivre ses activités afin de continuer à fournir des retours sur investissement aux actionnaires et des avantages pour les autres parties prenantes ; et
- maintenir une solide base de capital pour soutenir le développement de ses activités.

L'adéquation des fonds propres et l'utilisation du capital réglementaire par les filiales sont contrôlées par la Direction des Risques du Groupe, en utilisant des techniques basées sur les lignes directrices élaborées par le Comité de Bâle mises en œuvre par les banques centrales respectives. Des rapports mensuels sont soumis aux banques centrales dans les différentes juridictions par les filiales individuelles.

Les banques centrales dans les différentes juridictions exigent que chaque banque : (a) détienne le niveau minimum du capital réglementaire déterminé par la réglementation bancaire du pays respectif, et (b) maintienne un ratio du capital réglementaire total à l'actif pondéré en fonction du risque (le « ratio de Bâle ») égal ou supérieur au minimum de 8% convenu au niveau international.

6.12.2 Périmètre prudentiel

Le périmètre prudentiel du Groupe inclut toutes les entités consolidées par intégration globale.

Toutes les entités du groupe respectent leur engagement prudentiel sur base individuel exceptés, le Tchad et la Mauritanie du fait des pertes cumulées

6.12.3 Fonds propres

Les fonds propres consolidés du groupe, dont la valeur comptable est établie conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS), se composent comme suit :

a. Fonds propres de base durs de catégorie 1 (Common Equity Tier1)

Au niveau consolidé, suivant la réglementation, les fonds propres de base durs comprennent principalement :

- le capital social libéré, constitué d'actions ordinaires et des primes liées ;
- le report à nouveau créditeur ;
- le bénéfice de l'exercice non affecté,
- autres éléments du résultat global accumulés ;
- autres réserves ;
- réserves minoritaires.

Les déductions des fonds propres de base de catégorie 1 portent essentiellement sur les éléments suivants :

- montant estimé des dividendes ;

- report à nouveau débiteur ;
- impôt différé actif dépendant de la rentabilité future et ne résultant pas de différences temporaires (net d'impôts différés passif)
- écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles, nets des passifs d'impôts différés associés ;
- participations croisées éligibles au CET1 dans les établissements, les entreprises d'assurance et les autres entités financières ;
- participations significatives éligibles au CET1 et qui ne sont pas des actions ordinaires
- excédent de la limite applicable aux immobilisations hors exploitation, au total des immobilisations et participations, aux prêts aux actionnaires, aux dirigeants et au personnel,
- réserves de valorisation des positions moins liquides.

b. Fonds propres de base additionnels (AT1)

Suivant la réglementation, PCB révisé, les fonds propres de base additionnels sont constitués des instruments de capital émis et qui satisfont aux critères d'inclusion suivants :

- ils sont émis et libérés ;
- leur achat ou leur mise à disposition, selon le cas, ne peut pas être financé directement ou indirectement par l'établissement ;
- ils ne peuvent être acquis ni par l'établissement, ni par ses filiales-sœurs ;
- leur créance a un rang inférieur aux déposants, aux salariés, aux autres créanciers privilégiés, aux créanciers chirographaires ainsi qu'aux créanciers détenant des instruments de la catégorie fonds propres complémentaires, en cas de procédure de liquidation ou de résolution de l'établissement ;
- ils ne sont adossés ni à des suretés, ni à une garantie de la part de l'établissement ou ses filiales-sœurs, de société elle-même et de toutes entités affiliées aux entités du groupe ;
- les dispositions régissant ces instruments n'incluent aucun mécanisme visant à rehausser, sous une forme juridique ou économique, le rang de sa créance par rapport à celui des créanciers de rang supérieur cités plus haut, en cas de liquidation ou de procédure de résolution de l'établissement ;
- ils sont perpétuels et les dispositions contractuelles les régissant ne comportent aucune incitation au remboursement anticipé par l'établissement, ni aucune clause basée sur le paiement d'un coupon reposant sur un taux progressif favorisant un remboursement avant l'échéance ;
- les distributions aux détenteurs d'instruments (sous forme de dividendes, coupons ou assimilés) doivent satisfaire à un certain nombre de conditions ;
- ils peuvent comporter une option de rachat ou de remboursement anticipé, mais celle-ci ne peut être exercée qu'à la discrétion de l'établissement au bout de 5 ans au minimum après la date d'émission, sous réserve du respect d'un certain nombre de conditions ;
- tout remboursement ou rachat requiert une autorisation préalable de la Commission Bancaire, l'établissement ne devant pas présumer, ni laisser croire au marché que cette approbation lui sera accordée ;

- les instruments ne doivent pas contribuer à créer une situation d'insolvabilité de l'établissement, qui se traduirait par des passifs de l'établissement supérieurs à ses actifs ;
- ils doivent disposer d'une capacité d'absorption de perte, en principal. A cet égard, les dispositions contractuelles liées à ces instruments doivent inclure, l'une des deux options suivantes, si un événement déclencheur se produit :
 - i. la conversion de ces instruments en instruments de fonds propres de base durs à un niveau de seuil prédéfini ;
 - ii. la mise en place d'un mécanisme de dépréciation qui impute les pertes à l'instrument, dès que le ratio CET1 ne dépasse pas le minimum requis.
- les dispositions contractuelles liées aux instruments ne comportent pas de caractéristiques susceptibles d'entraver la recapitalisation de l'établissement.

Les déductions des fonds propres de base additionnels portent essentiellement sur les éléments suivants :

- les participations croisées qui sont éligibles à la catégorie AT1 ;
- les participations significatives représentées par des éléments de fonds propres éligibles à AT1 ;
- le montant des éléments devant être déduit des fonds propres complémentaires (T2) et qui dépasse les fonds propres complémentaires.

c. **Fonds propres complémentaires (T2)**

Les fonds propres complémentaires incluent :

- les subventions d'investissement ;
- les fonds affectés ;
- les comptes bloqués d'actionnaires ou d'associés ;
- les provisions règlementées.

Les fonds propres complémentaires consolidés comprennent également des instruments émis par les filiales consolidées du groupe et détenus par des tiers (intérêts minoritaires). Pour être éligibles dans la catégorie T2 sur base consolidée, les instruments doivent respecter les critères additionnels ci-après, outre les critères d'éligibilité :

- lorsque les instruments ne sont pas directement émis par l'établissement, les deux conditions suivantes doivent être réunies :
 - i. l'émission doit être effectuée par le biais d'une entité incluse dans le périmètre de consolidation prudentielle de l'établissement ;
 - ii. le produit de l'émission des instruments doit être de disponibilité immédiate sans limitation pour l'entité visée au point i).
- les instruments ne peuvent être acquis par aucune des entités suivantes :
 - iii. l'établissement ou ses filiales ;
 - iv. une entité sur laquelle l'établissement exerce un contrôle conjoint ou une influence notable.

Les déductions applicables aux fonds propres complémentaires portent essentiellement sur les éléments suivants :

- les participations croisées, éligibles à la catégorie T2 ;
- les participations significatives, représentées par des éléments de fonds propres éligibles à T2.

d. Ratio de solvabilité

Les ratios de solvabilité sont définis en mettant en rapport, d'une part, les fonds propres du Groupe (Common Equity Tier 1 (CET1), Tier 1 (T1) ou Fonds Propres Effectifs (FPE)) et, d'autre part, la somme des encours de crédit pondérés des risques et de l'exigence de fonds propres multipliée par 12,5 pour les risques de marché et les risques opérationnels. Ils sont exprimés en pourcentage des encours pondérés des risques (APR) et en référence à la méthode de construction des fonds propres à savoir le CET1, AT1 ou FPE.

Les ratios sont calculés sur la base de l'arrêté des comptes puis comparés aux exigences minimales fixées par le superviseur pour chacun des ratios. L'exigence minimum est fixée par la réglementation à 7,28% pour le CET1, 8,28% pour le T1 et 10,87% pour le ratio de solvabilité au 31 décembre 2021. Cette exigence minimale n'est constante dans le temps et se situerait à l'horizon 2023 à 7,5% pour le CET1 ; 8,5% pour le T1 et 11,5% pour le ratio de solvabilité.

Au 31 décembre 2021, le groupe présente les ratios de solvabilité suivants :

En millions de FCFA	31.12.2021	31.12.2020
Capital social libéré	67 864	67 768
Primes liées à l'émission des instruments CET1	18 863	18 763
Réserves consolidées	37 069	23 513
Report à nouveau	-5 482	-7 168
Participation ne donnant pas le contrôle	45 858	36 591
Moins : goodwill	-15 713	-15 713
Moins : Immobilisations incorporelles	-6 731	-8 112
TOTAL DES FONDS PROPRES CET1	141 727	115 640
TOTAL DES FONDS PROPRES DE BASE T1	141 727	115 640
Réévaluation réserves sur les actifs financiers disponible à la vente	581	1 209
Emprunts convertibles	14 285	12 785
Total Tier 2 capital	14 866	13 994
FONDS PROPRES EFFECTIFS	156 593	129 635
Actifs pondérés de risque		
Encours pondérés au titre du risque de crédit	1 038 336	985 249
Encours pondérés au titre du risque opérationnel	307 575	239 146
Encours pondérés au titre du risque de marché	1 877	2 626
Total Actifs risqués	1 327 317	1 227 020
Ratio Common Equity Tier 1	10,5%	9,4%
Ratio Tier 1	10,5%	9,4%
Ratio de solvabilité global	11,6%	10,6%

7 Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif de nature à avoir une incidence sur la situation financière ou commerciale du Groupe n'est apparue postérieurement à la clôture du 31 décembre 2021.

Evolutions récentes et perspectives

Un stress test a été réalisé sur le portefeuille de la succursale du Mali dans le contexte de crise socio-politique qui affecte le pays. Sur les 50 plus gros engagements (clients) qui détiennent des encours importants, 17 pourraient être impactés à des degrés différents par la sanction. Le niveau d'engagement de ces 17 clients se chiffre à FCFA 47 116 millions (dont FCFA 10,366 milliards sur un seul compte intitulé Etat UEMOA). Toutefois, il importe de signaler que seuls 2 clients ont un statut de pré douteux et douteux avec un encours de FCFA 6 011 millions.

Cet encours douteux de FCFA 6 011 millions sont des crédits directs provisionnés déjà à hauteur de FCFA 3 800 millions sous IFRS 9.

Les expositions en termes de titres sur l'Etat du Mali s'élève à FCFA 139 686 millions.

Par ailleurs l'Etat du Mali procède à des remboursements annuels dans les créances détenues par les filiales Orabank Côte d'Ivoire sur les Etats de l'UMOA pour une valeur de FCFA 942 millions. Ce remboursement intervient en août de chaque année.

8 Informations complémentaires

8.1 Transactions avec parties liées

Les frais de personnel incluent les transactions avec les parties liées correspondant aux principaux dirigeants telles que définies par la norme IAS 24.

Le Groupe a retenu comme principaux dirigeants, d'une part, les administrateurs, les mandataires sociaux (le Président, le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint).

Rémunérations des principaux dirigeants

Rémunération brute y compris jetons de présence et avantages en nature	2021	2020
Due au titre de l'exercice	742	842
Versée au cours de l'exercice	742	842
Régime de retraite à cotisations définies : cotisations versées par Oragroup dans l'année	195	147
Prévoyance/couverture santé : primes versées par Oragroup dans l'année	4	5

8.2 Périmètre de consolidation

Entité	Détenion	Type de contrôle	Intégration	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020
Bénin	Directe	Exclusif	Global	97,62%	97,62%	97,62%	97,62%
Côte d'Ivoire	Directe	Exclusif	Global	74,45%	64,11%	74,45%	64,11%
Gabon	Directe	Exclusif	Global	85,47%	85,47%	85,47%	85,47%
Guinée	Directe	Exclusif	Global	68,33%	68,33%	68,33%	68,33%
Mauritanie	Directe	Exclusif	Global	98%	98%	98%	98%
Tchad	Directe	Exclusif	Global	100%	100%	100%	100%
Togo	Directe	Exclusif	Global	82,13%	83,67%	82,13%	83,67%
BMB	Directe	Exclusif	Global	100%	100%	100%	100%

8.3 Autres informations spécifiques

- ❖ Les capitaux propres d'Orabank Tchad sont inférieurs à la moitié du capital social, d'où un besoin de recapitalisation en vue de reconstituer les capitaux propres conformément à l'article 665 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE. Cette situation est connue des autorités de supervision bancaire de la zone CEMAC qui ont approuvé un plan de redressement de la filiale.
- ❖ Les capitaux propres d'Orabank Mauritanie sont inférieurs au quart du capital social. Un plan de redressement est en cours de finalisation pour la recapitalisation d'une part, et d'autre part une redéfinition de la stratégie de conquête du marché est en cours de validation.